

P. 177 1972



COMPTES RENDUS MENSUELS
DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME XI

SÉANCES DES 5 ET 19 JANVIER 1951



PARIS
ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
15, RUE LA PÉROUSE, XVI^e

SOMMAIRE

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

Séance du 5 janvier 1951

MICHEL-CÔTE (Charles). — Discours de transmission de la Présidence.....	1
PRUDHOMME (Emile). — Réponse au discours de M. C. Michel-Côte.....	9
GUERNIER (Eugène). — Présentation de <i>La Berbérie, l'Islam et la France</i> dont il est l'auteur.....	15
GAYET (G.). — Présentation de <i>Sursauts de l'Asie. Remons du Mékong</i> par P. Gentil et de <i>Traité de législation fiscale dans les territoires d'outre-mer</i> par P. Doublet.....	15
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	19
FOLMER (M ^{me}). — Présentation d'ouvrages.....	20
****. — Bibliographie.....	22
****. — Compte rendu de la séance.....	24
Communication de M. G. Gayet au sujet de l'Incidi et programme de la Session du 12 au 16 mars 1951.	

Séance du 19 janvier 1951

BARDOUX (Jacques). — Les derniers événements de Libye et les intérêts français en Afrique.....	31
CARTON (P.). — Présentation de <i>Le maïs hybride aux Etats-Unis d'Amérique</i> par J. Le Conte.....	54
PINON (René). — Présentation de <i>La loi d'airain du mariage dotal au Cameroun français</i> par Sœur Marie-André du Sacré-Cœur.....	56
LEBLOND (Marius). — Notice sur <i>De Chang Kāi Shck à Mao Tse Tung</i> par le général H. Casseville.....	58
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	59
****. — Bibliographie.....	60
****. — Compte rendu de la séance.....	62

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 5 JANVIER 1951

TRANSMISSION DE LA PRÉSIDENTE

En transmettant la Présidence à M. Emile Prudhomme, M. Charles Michel-Côte a prononcé le discours suivant :

MES CHERS CONFRÈRES,

Arrivé au terme de l'année pendant laquelle vous m'avez fait le grand honneur de présider vos délibérations, je veux vous remercier de votre extrême bienveillance et d'avoir facilité d'une façon aussi agréable ma tâche. Mais avant de passer la présidence à notre éminent confrère, M. Prudhomme, je dois me conformer à la tradition en dressant un tableau rapide, mais certainement incomplet de notre activité pendant l'année écoulée.

Nous devons d'abord saluer la mémoire de nos confrères disparus au cours de ces douze mois, et nous devons malheureusement constater avec douleur le dur tribut payé par notre Compagnie. Jamais, nous n'avons eu à déplorer la perte d'un aussi grand nombre de nos amis et confrères, parmi lesquels M. le Président Albert Lebrun, M. Paul Bourdarie notre fondateur auquel nous devons d'exister, M. Daniel Serruys, Georges Hersent, René Legrand, Louis Chatelain, enfin Emile Moreau auquel nous devons d'être installés en notre hôtel et qui a toujours porté tant de sollicitude au développement de notre Compagnie. Comme

membres non résidants M. Robert Arnaud, en littérature Robert Randau. Nos Membres correspondants n'ont pas été épargnés ; le Médecin général Couvy et M. le Gouverneur général François.

D'autre part, nous avons accueilli parmi nous comme membres titulaires, le Général Hurault et M. Paul Devinat élus le 3 mars 1950, M. le Gouverneur Général Naegelen et M. Lemaigen, élus le 1^{er} décembre dernier. Comme membre non résident, nous avons accueilli parmi nous M. Gustave Mercier ; comme membres associés étrangers : M. Van den Abeele, Antonio Mendes Corrêa, Professeur Du Toit, élus le 19 mai 1950 ; M. Gelders, Idenburg, L. C. Giles, Tracy Philipps, élus le 15 décembre 1950 ; comme membres correspondants : le Général Nguyen Van Xuan, Ibnou Zekri, Bou Akour, D^r Radaody-Ralarosy, Mme Myriam Harry, M. Michel Auguste Toussaint, élus le 17 novembre 1950.

Tenant compte des opinions exprimées à plusieurs reprises par notre Assemblée, nous avons fait appel à la bonne volonté inlassable de nos confrères, qui ont accepté de s'inscrire comme membres dans les commissions constituées pour l'examen de questions particulièrement urgentes, nous ne saurions trop leur être reconnaissants de ce geste.

Les principales questions suivantes ont été étudiées par des commissions. C'est ainsi qu'à la suite d'une communication de notre confrère, M. Jean d'Esme, sur la crise des films documentaires coloniaux, et comme suite à nos interventions, M. le Ministre de la France d'Outre-mer nous a remerciés d'une façon toute particulière de l'avoir saisi de cette question, M. le Ministre nous a exposé les mesures qu'il comptait faire prendre par son Département pour remédier à la situation présente.

Une autre Commission s'est consacrée à l'étude de la question Tunisienne ; ses délibérations ont abouti à l'envoi d'une circulaire sur la présence française en Tunisie (Séance du 21 juillet 1950) signée par l'Académie des Sciences Coloniales, le Comité de l'Afrique Française, le Comité de la France d'Outre-mer et la Ligue Maritime et Coloniale. Cette circulaire a été spécialement adressée aux Ministres intéressés et aux personnalités pouvant nous apporter le poids de leur autorité. Une autre nouvelle Commission s'est réunie à maintes reprises pour étudier et discuter les sug-

gestions faites par notre confrère, M. Mérat, au cours d'une communication sur les modifications à apporter à différents articles de la Constitution concernant l'Union Française (Séance du 15 septembre 1950). A la suite de ces délibérations, une lettre a été adressée par nous aux différents Ministres compétents, ainsi qu'aux personnalités qu'un sujet aussi brûlant d'actualité pouvait intéresser.

D'autres questions très importantes aussi, restent à l'étude des Commissions spéciales. Nos délibérations trouvent ainsi un terrain clarifié et une base plus sûre pour leur discussion. Parmi ces questions, je puis citer l'étude de notre Règlement tendant à rendre plus nets ou plus précis certains articles.

Cette année a été caractérisée par l'inquiétude, je pourrais mieux dire l'angoisse qui se dégage des discours de réception de nos confrères et les communications toujours si vivantes, si nourries de faits observés par leurs auteurs, qu'il nous a été donné d'entendre et d'applaudir ici.

Malheureusement, cette inquiétude et cette angoisse paraissent toujours justifiées. Le calme est rétabli à Madagascar, mais une présence vigilante démonstrative ne doit pas se relâcher. Il en sera longtemps ainsi, non seulement à Madagascar, mais dans plusieurs de nos territoires de l'Union Française autour de l'Afrique où une agitation est sans cesse renaissante. En réalité, nous ne sommes pas sortis de la confusion générale, où nous demeurons plongés depuis quelques années, surtout depuis 1945. D'autre part, l'opinion publique dans la Métropole reste encore trop indifférente aux questions touchant l'Union Française. Elle semble cependant s'émouvoir légèrement, en constatant les résultats désastreux de la diffusion dans nos territoires d'Outre-mer d'idées généreuses certes, mais que l'on a eu trop souvent la faiblesse de laisser exploiter par de nombreux agitateurs, qui n'ont rencontré devant eux aucun obstacle sérieux de la part de l'Administration.

Ces populations, encore insuffisamment évoluées n'ont entendu parler que de leurs droits et personne ne leur a indiqué qu'un droit ne peut être exercé fructueusement

par l'individu que s'il est accompagné de la notion du devoir. L'esprit de ces populations a été maintenu ainsi dans la confusion et le gâchis.

Comment en sortir ? D'abord, en maintenant l'ordre avec justice, mais avec fermeté ; ceci n'est qu'un point de départ et la réponse est encore très difficile à préciser. J'en trouve un témoignage dans un récit de voyage d'informations que M. André Siegfried vient d'effectuer aux Indes. Notre éminent voyageur constate, en parlant du territoire portugais de Goa, qu'il s'est trouvé devant une population ni autochtone, ni blanche, mais plutôt devant une fusion complète des deux éléments, qui formeraient maintenant une entité humaine nouvelle. Pour les habitants de Goa, la couleur de la peau ne compte plus, le mélange des deux éléments s'est généralisé à tel degré qu'il n'y a plus de blancs ou de gens de couleur, seulement des individus d'une teinte plus ou moins foncée. M. André Siegfried continue : « La famille Goanaise est une famille qui est loin d'être riche, mais c'est une famille, on pourrait dire une famille ethnique, en dépit de sa double origine. Partout où flotte le drapeau Portugais règne cette chose extraordinaire, paradoxale, la paix ethnique : il n'y a pas de race supérieure ou de race inférieure, il n'y a, de part et d'autre, ni complexe d'infériorité ni complexe de supériorité, la couleur ne disqualifie pas. Il en résulte une atmosphère de détente qu'on ne trouve nulle part ailleurs. »

Ce résultat est-il à souhaiter quelque part dans nos territoires d'outre-mer, est-il une solution réalisable et acceptable par l'esprit français ? Il semble au contraire que chez nous l'association et non pas la fusion soit la formule qui convient. Pour qu'elle réussisse, cette formule doit être appliquée sans hâte, sans souci de créer une clientèle électorale et de se l'attacher pour un instant en oubliant le développement moral et intellectuel, seul capable de créer un lien naturel et durable entre l'autochtone et la France.

Nul organisme, nul groupement, ne paraît plus qualifié que l'Académie des Sciences Coloniales pour suivre cette évolution et recommander avec tout le poids de son autorité des solutions, ou mieux la méthode de préparation de solutions sincèrement humaines.

L'année passée, en me priant de prendre la présidence, notre éminent Président, M. Lioré, m'avertissait que la période troublée dans laquelle nous vivons pouvait imposer à la Présidence des difficultés subites à trancher sans heurt, avec sang-froid et mesure. Je ne puis, mon cher Confrère, vous offrir un meilleur climat aujourd'hui que celui annoncé par le Président Lioré ; mais entre vos mains, l'Académie des Sciences Coloniales est assurée de traverser vaillamment les temps durs qui s'annoncent ; vous avez toute la confiance et l'estime de nous tous, et votre carrière, jalonnée constamment de succès éclatants, répond de l'habileté du pilote.

Je n'entreprendrai pas de suivre pas à pas les réalisations dont vous avez marqué chaque étape de votre activité ; ce serait refaire l'historique du développement de l'agriculture et de la création de grands services techniques et pratiques installés pendant ces 55 années de constitution de la France d'outre-mer. Comme je vous le rappelai dernièrement, j'ai été témoin de votre premier contact à Madagascar. C'était en mars 1896. Je vous ai vu arriver à Tananarive, accompagné de Mme Prudhomme, faisant partie du Groupe important des collaborateurs du premier Gouverneur Général de Madagascar, M. Laroche : vous veniez de Tamatave ; nous étions artilleurs de marine et de légion depuis plus d'un an dans l'île et depuis le 30 septembre 1895 à Tananarive, jour de la prise de la capitale. Dès novembre 1895, nous étions — du moins, ceux qui restaient valides — les uns et les autres repartis en colonnes contre les bandes de pillards qui dévastaient les régions proches de Tananarive ; à quelques distances de la ville, l'on recevait des coups de fusil ; aussi, un peu ironique, nous disions de vous, le parisien : « c'est le Directeur de l'Agriculture ; que va-t-il diriger et comment entreprendra-t-il l'inventaire de la forêt ? Il sera assassiné à sa sortie de Tananarive.... ». Effectivement, vous êtes resté obligatoirement confiné pendant des semaines et des mois dans la ville avant de pouvoir circuler avant que Gallieni arrivé et surtout Lyautey, dès la fin de 1896, aient pu rétablir quelque sécurité. Ainsi, commençait votre adap-

tation coloniale, et vos facultés d'organisateur et d'administrateur se précisaient.

Comment pouvais-je penser qu'aujourd'hui, 55 ans plus tard, j'aurais l'honneur et la grande satisfaction de vous prier de me succéder à ce fauteuil et de présider avec autorité notre Compagnie. J'éprouve une véritable joie de vous céder la présidence.

Nous devons constater que dans nos relations personnelles Madagascar tient vraiment la première place, puisque c'est encore un malgache, notre Secrétaire perpétuel, M. Guillaume Grandidier, qui vous assistera pendant votre présidence. Grandidier, c'est Madagascar depuis des générations. Qu'il me soit permis d'exprimer à notre Secrétaire perpétuel toute ma reconnaissance de s'être laissé mettre par moi à contribution à tout moment pendant l'année écoulée. Cette collaboration précieuse et intime s'est développée dans une atmosphère d'amitié, scellée entre nous dès la fin de novembre 1896, jour de mon retour en France.

Mon cher Confrère, la pacification de l'île vous a permis de mettre en œuvre tous vos moyens de technicien agricole et dès votre arrivée, un sentiment infiniment sympathique me portait à vous, puisque vous sortiez major de l'École de Grignon et que je sortais de l'École d'Agriculture de Montpellier ; cependant, vous m'intimidiez un peu, car vous veniez aussi de l'Institut National Agronomique dont vous êtes également sorti major.

En 1900, une mission très importante vous était confiée ; elle vous a conduit aux Indes Anglaises à Malacca, à Java, à Ceylan, à Sumatra, et vous rapportiez à Madagascar, non seulement une expérience accrue, mais des plantes nouvelles et précieuses, comme le quinquina et vous pouviez appliquer des méthodes de cultures tropicales qui vous ont conduit à créer dans la Grande île 2 stations agronomiques : l'une à Nanisana et l'autre à Ivoloina près Tamatave.

En 1905, vous quittiez Madagascar pour devenir Directeur Adjoint, puis Directeur de l'École Supérieure d'Agriculture Coloniale. Dès 1909, et sous votre impulsion, l'Institut National d'Agronomie Coloniale, qui devint l'Institut National d'Agronomie de la France d'Outre-mer, a été classé comme Etablissement d'enseignement supérieur et

comme école d'application de l'Institut National agronomique.

En 1934, le Musée des Colonies est placé sous votre autorité et vous organisiez la section de la synthèse des productions coloniales ; c'est grâce à vous que des expositions temporaires, organisées par vos soins, familiarisent le grand public aux cultures du café, du thé, des épices et de la vanille.

En 1914, le Gouvernement fait appel à vous, et vous êtes adjoint au Directeur du Service de l'utilisation des produits coloniaux pour la défense nationale créé par le Président Gaston Doumergue. Ce service est, peut-on dire, l'embryon de la Direction des Affaires économiques puis de la Direction de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, qui fonctionne actuellement au Ministère de la France d'outre-mer. D'autre part, vous avez été professeur à l'Institut National Agronomique et à l'École Nationale de la France d'outre-mer jusqu'au moment où vous avez été atteint par la limite d'âge en 1939, qui est venue interrompre, mais non complètement, votre merveilleuse activité.

Je ne saurais oublier de citer la fondation en 1914 de l'Hôpital bénévole du Jardin Colonial, dont vous avez gardé longtemps la Direction administrative. Cette formation sanitaire de grande chirurgie a reçu durant la guerre 1914-1918 plus de 6.000 blessés coloniaux gravement atteints. Puis, à la demande du Ministère des Affaires Étrangères, vous avez employé vos activités à l'édification de la première mosquée construite en France ; elle disparut seulement lors de l'installation définitive de la Grande Mosquée de Paris.

On vous retrouve encore Vice-Président du Souvenir indochinois qui a obtenu de S. M. l'empereur d'Annam la consécration à la mémoire des Indochinois morts pour la France, de la Pagode du Jardin Colonial transférée par vos soins en 1936 de Marseille à Nogent.

Les Sociétés, s'occupant de cultures à Madagascar, puissantes et nombreuses, ne sauraient oublier que c'est vous en 1921, qui avez obtenu de la Commission interministérielle des Tabacs coloniaux l'admission des tabacs malgaches à la régie métropolitaine. C'est de cette époque que vient l'amélioration rapide de la culture des tabacs de Madagascar, qui, partant de zéro en 1921, arrivait dès 1930 à une production de 2.585 tonnes de tabacs exportés.

Comment ne pas rappeler aussi qu'en collaboration avec M. Marande, Vice-Président de l'Association Cotonnière Coloniale, vous assuriez en 1908 la création de l'École Pratique Coloniale du Havre, où vous avez été professeur pendant 42 ans. C'est ainsi, que nous vous devons la formation des cadres agricoles coloniaux à Nogent et au Havre, où ils ont pu achever avant leur départ aux colonies une formation métropolitaine complémentaire des Agents supérieurs et subalternes destinés aux services techniques des Colonies et aux entreprises privées.

L'Académie va bénéficier de toute votre expérience administrative, et surtout de l'esprit créateur et réalisateur que vous avez si naturellement mis au service du développement de la production agricole coloniale de première importance, non seulement au point de vue rendement, mais par l'influence que ces réalisations ne manquent pas d'avoir sur les populations autochtones de ces territoires.

Notre Trésorier perpétuel, le Président Saurin, va trouver en vous un aide précieux pour maintenir l'équilibre de notre budget, que les diminutions imprévues de crédits peuvent mettre en difficultés. Par sa ténacité et son activité, M. Saurin a pu maintenir, malgré toutes ces réductions de crédits appliquées automatiquement dans l'établissement du budget, un équilibre suffisant ; mais je dois dire que cet équilibre est singulièrement facilité par l'esprit de dévouement et de sacrifice de nos collaborateurs. Chacun se contente d'émoluments ridiculement faibles. Je l'ai fait ressortir, dans une conversation que j'ai eue avec M. le Ministre de la France d'Outre-mer. La faiblesse de nos frais généraux l'a frappé, et j'ai rapporté de cet entretien l'espoir qu'au cours de l'exercice M. Mitterand saisira l'occasion de nous venir en aide.

Nous n'avons pas perdu de vue le désir de plusieurs de nos Membres de voir certains de nos articles de Règlement rédigés en termes plus nets et plus précis. Le travail éminentement délicat n'est pas terminé ; nul mieux que vous ne peut contribuer à le mener à bonne fin.

Je crois avoir fait le tour de nos principales préoccupations ; elles sont lourdes, mais vous êtes entouré d'une sympathie unanime de tous nos confrères, et vous pourrez ainsi continuer vaillamment la tradition de l'Académie des Sciences Coloniales.

M. Emile Prudhomme a répondu dans les termes suivants :

MES CHERS CONFRÈRES,

Je voudrais pouvoir vous donner une idée de ma surprise lorsqu'en décembre 1948 j'ai reçu une lettre de notre dévoué secrétaire perpétuel m'annonçant que vous aviez porté votre choix sur un simple agronome colonial, pour devenir Vice-président en 1949 et Président en 1951.

La liste des Présidents de l'Académie depuis sa création comprend de si hautes personnalités que je ne suis pas encore arrivé à me convaincre qu'il me sera possible d'occuper le fauteuil présidentiel sans une très vive appréhension et sans la crainte de vous faire regretter la confiance que vous m'avez témoignée.

Je ne puis pas croire, mes chers Confrères, que le choix très flatteur dont j'ai été l'objet, fut dû à mon mérite personnel, car rien, au cours de ma longue carrière, ne m'a préparé à aborder une aussi haute fonction de ce genre.

Dans une certaine mesure, ce choix est peut-être dû à mon âge ou à mon ancienneté puisque, comme membre fondateur, je fais partie de notre Académie depuis sa création ; mais je ne crois pas me tromper en pensant qu'il résulte surtout des dispositions de notre règlement interprétées avec une telle bienveillance qu'il permet aux plus modestes d'entre nous d'accéder à la Présidence, au même titre que les membres les plus éminents de notre compagnie.

Quoi qu'il en soit, je me permets de compter sur votre bienveillante indulgence pour excuser mon inexpérience. L'exemple de mes prédécesseurs me sera d'ailleurs d'un grand secours.

Enfin je compte beaucoup sur l'aimable concours de notre secrétaire perpétuel, Guillaume Grandidier, vieil et fidèle ami depuis plus d'un demi-siècle et dont le père m'a si affectueusement accueilli à la fin de 1895, quelques semaines après la prise de Tananarive, en fournissant de précieux encouragements au jeune ingénieur agronome que j'étais à cette époque, partant à la découverte de l'*Agronomie tropicale*. Il s'agissait là d'une activité nouvelle à peu près inconnue en France à la fin du siècle dernier, mais déjà très évoluée aux Indes Néerlandaises.

Hélas, les milieux coloniaux français n'attachaient alors à vrai dire, qu'un bien médiocre intérêt à l'Agronomie tropicale.

En effet, il y a 50 ans, chez nous, on pensait encore, assez naïvement d'ailleurs, que toutes les plantes des pays chauds pouvaient être cultivées sans soins. Semer ou planter plus ou moins mal et attendre tranquillement, à l'ombre d'une case coloniale, que la généreuse nature tropicale veuille bien apporter au nouveau planteur tous les produits désirés, sans soucis et presque sans travail.

Nous assistons heureusement, depuis quelques années, à un revirement dont on peut attendre les meilleurs résultats.

MON CHER PRÉSIDENT,

Permettez-moi d'ajouter, plus familièrement, mon cher Camarade, puisque nous appartenons tous les deux à la grande famille des Ingénieurs agricoles.

A ce propos, n'est-il pas assez curieux de remarquer qu'en 1950 notre bureau paraît ainsi avoir été placé sous le signe de l'Agriculture. J'ajouterai même qu'il semblait aussi se trouver sous le signe de Madagascar, puisqu'il était occupé par trois « vieux malgaches » qui, après avoir fait leurs débuts à Tananarive à la fin du XIX^e siècle, se sont retrouvés par le plus grand des hasards, un demi-siècle plus tard, au Secrétariat, à la Présidence et à la Vice-présidence de l'Académie des Sciences Coloniales.

Avec opportunité le Président Lioré a évoqué l'année dernière les principales caractéristiques de votre si belle carrière d'homme d'une inlassable initiative abordant avec succès les activités les plus variées.

Ici, je désire simplement rappeler, que tout à fait au début de sa carrière, le maréchal des logis Charles Michel-Côte fit partie de la colonne volante à qui nous devons la chute de Tananarive le 30 septembre 1895. Mais ce sous-officier ne fit pas seulement partie des héros anonymes de cette magnifique phalange.

Ayant reçu l'ordre de bombarder le Palais de la Reine, notre futur confrère, harassé de fatigue, miné par la fièvre, à bout de souffle, à la limite des forces humaines, parvint, en se traînant sur les genoux, à pointer avec pré-

cision ses petits canons de montagne apportés à dos de mulet, depuis Majunga. L'ordre donné au maréchal des logis Charles Michel-Côte lui a valu de figurer, en bonne place, sur le grand panorama de la prise de Tananarive exécuté par Tinayre pour être présenté aux visiteurs à l'exposition universelle de 1900, où il constitua le clou de la section de Madagascar, en occupant la plus grande partie du rond-point de la place du Trocadéro.

Pour réussir, il fallait faire vite et ne pas manquer l'objectif. Heureusement, après quelques obus à la mélinite atteignant le centre du Rova, Ranavalomanjakatelo fit hisser le drapeau blanc.

Il était temps, car le minime approvisionnement de munitions apporté par la colonne volante risquait de faire bien vite défaut.

Au cours de cette épuisante campagne, mon cher Président, permettez-moi de vous dire que vous avez fait preuve des qualités les plus caractéristiques du soldat français : bravoure, intrépidité, audace, initiative, résistance à toute épreuve pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême.

Tananarive était tombée, malgré les douzaines de canons Hotchkiss de 78 et les importantes réserves d'obus que ses défenseurs avaient à leur disposition ; mais votre rôle n'était pas terminé.

Grâce aux renseignements recherchés et rassemblés par vos soins, vous avez été en mesure de fournir à l'état-major du Général Gallieni un dossier secret qui a permis de rétablir une situation si grave, si tragique qu'on a pu envisager l'éventualité d'un massacre général des Européens se trouvant à Tananarive. Sans Gallieni, nous aurions été submergés, sans espoir de secours, et anéantis par une aussi grave et aussi sanglante insurrection que celle toute récente de 1947.

MES CHERS CONFRÈRES,

Après avoir repris connaissance des discours échangés depuis plusieurs années, à l'occasion de la transmission de la Présidence, il m'apparaît que le programme général des travaux de notre Compagnie a été présenté d'une façon si magistrale que je ne trouve rien à ajouter aux déclarations de mes prédécesseurs.

Je puis donc me borner, mes chers Confrères, à vous donner l'assurance que je ne m'écarterai pas de la ligne de conduite qu'ils ont suivie.

Je m'efforcerai, d'autre part, chaque fois que les circonstances le permettront, d'attirer l'attention sur les grands problèmes de l'Agronomie Tropicale ou sur les curieuses particularités de plusieurs cultures des pays chauds.

L'Agronomie tropicale n'est pas une science simple, elle doit faire appel aux études et aux activités les plus diverses. C'est d'ailleurs ce qui la rend, à la fois, si attrayante et si difficile à bien connaître dans son ensemble.

Bien entendu, elle comporte, d'abord l'étude particulière des plantes elles-mêmes y compris leurs exigences, et celles des milieux dans lesquels elles se trouvent : « climatologie, science des sols, leur utilisation, préparation agricole, protection contre l'épuisement de leur fertilité, limitation des feux de brousse dont l'abus peut avoir, comme point final, une véritable stérilisation des terrains trop fréquemment ravagés par l'incendie.

Il faut également songer aux parasites et aux maladies des végétaux cultivés. Ceci nécessite une étude approfondie de la pathologie végétale et de l'entomologie comprenant aussi bien les insectes utiles que les nuisibles infiniment plus nombreux, sans oublier la lutte contre le terrible fléau acridien qui exige, pour être efficace, des accords internationaux et la création de services spéciaux fortement outillés en vue de la recherche, de la surveillance et de la destruction, au moment le plus opportun, des centres de formation d'innombrables vols de sauterelles et de bandes de criquets capables d'anéantir des plantations en quelques heures et même de provoquer de véritables famines locales.

A notre époque d'évolution industrielle, il importe aujourd'hui d'attacher une importance particulière au machinisme agricole qui permet une très appréciable économie de main-d'œuvre. Il faut donc nous efforcer de suivre l'exemple des Etats-Unis. Toutefois, pour éviter de regrettables erreurs les méthodes américaines ne doivent être utilisées dans d'autres régions qu'après une étude approfondie, en tenant compte des conditions particulières de chacune d'elles.

La sélection scientifique des plantes cultivées doit également faire l'objet de minutieuses études complétées, au

point de vue pratique, par une faculté d'observation et de comparaison toujours en éveil permettant de saisir les plus petits détails des sujets mis en observation.

On arrive ainsi à isoler et à fixer de nouvelles variétés qui ont permis une remarquable amélioration de certaines cultures. C'est ce qui est arrivé pour la canne à sucre aux Iles Hawaï et à Java par exemple.

Je note également l'utilisation et l'amélioration du cheptel nécessitant une connaissance approfondie de la zootechnie et de l'art vétérinaire, la technologie qui est à la base du développement des industries agricoles dans les pays chauds, le crédit agricole, l'inventaire et l'utilisation rationnelle des forêts tropicales, puis, la très importante question des reboisements, l'hydraulique agricole, etc...

Il convient aussi de remarquer que l'utilisation de certaines plantes présente une portée sociale qui ne saurait vous échapper.

Tel est le cas des cultures vivrières dont l'extension et l'amélioration doivent faire partie des principales préoccupations des Administrations locales et des planteurs.

Au point de vue social, la culture des quinquinas qui pose le problème de la quinine abondante et de l'utilisation des totakinins mérite, au même titre, la plus sérieuse attention des pouvoirs publics.

Enfin la formation théorique et pratique, complètement inexistante à la fin du siècle dernier, des cadres agronomiques ou agricoles, à tous les degrés de la hiérarchie, destinée soit aux services techniques soit aux entreprises privées, constitue une des questions d'un intérêt majeur qu'il importe de suivre et faire évoluer au mieux des intérêts de l'Union Française. Sous ce rapport, on doit convenir que de très importants progrès ont été obtenus depuis 50 ans; mais il reste encore à mettre au point bien des améliorations dont la réalisation est en cours d'exécution après la libération.

Permettez-moi simplement pour terminer, de rappeler que le milieu économique ne doit jamais être perdu de vue par les agronomes coloniaux des services techniques. Ceux-ci doivent non seulement porter leur attention sur les problèmes du présent, mais aussi sur ceux pouvant résulter, dans l'avenir, d'une modification plus ou moins profonde de la situation économique.

Qui pourrait assurer, par exemple, que l'apparition des textiles artificiels dont l'utilisation accuse de sérieux progrès ne constituera pas, dans un avenir plus ou moins éloigné, une menace très sérieuse pour les producteurs de textiles d'origine végétale.

En pareil cas, il ne faut pas se laisser prendre au dépourvu. Les problèmes qui se posent sont très complexes et difficiles à résoudre. C'est une raison de plus pour en rechercher la ou les solutions longtemps à l'avance.

Ces quelques exemples pris au hasard, paraissent suffisants. Je puis donc ne pas prolonger cette énumération qui a simplement pour but de montrer l'importance, la diversité et la complexité des problèmes qui doivent retenir l'attention des agronomes tropicaux.

En abordant l'année 1951, nous nous trouvons, en ce qui concerne la question des effectifs de l'Académie en présence de la situation suivante :

Membres titulaires : 15 sièges libres, 3 vacances déjà déclarées le 20 octobre. Membres correspondants : 13 sièges disponibles. Membres non résidants et Membres associés étrangers : 9 sièges.

Il vous appartiendra d'examiner dans quelle mesure il conviendra de procéder, dans le courant des prochains mois, au remplacement des manquants.

D'un autre côté, persuadé que les sections peuvent apporter, à tous points de vue, un concours très précieux à l'Académie; je compte essayer de ranimer leur activité.

Il conviendra peut-être aussi d'examiner la possibilité de reprendre l'usage des séances publiques annuelles prévues par le règlement, même en se contentant pour renouer la tradition, de séances très simples qui seules peuvent être envisagées en raison des nécessités budgétaires.

Enfin si les circonstances le permettent, et sous réserve de votre approbation, la création d'un livre d'Or nous permettrait de constituer un recueil de souvenirs devenant d'année en année pour l'avenir, de plus en plus précieux.

Mes Chers Confrères, en vous priant de m'excuser d'avoir abusé de vos instants par cette longue allocution, je demande à notre Confrère, M. le Professeur Pinon, de venir prendre place au bureau.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. EUGÈNE GUERNIER. — *La Berbérie, l'Islam et la France*. (Le Destin de l'Afrique du Nord). Mes chers Confrères, je m'excuse de présenter devant vous un ouvrage qui porte ma signature.

Notre confrère, M. Louis Milliot, qui devait faire la présentation, se trouve retenu par des obligations de sa charge.

L'ouvrage en question n'est qu'un essai, mais il a un but bien défini : tenter de faire revivre un peuple oublié, le peuple berbère.

Il se présente sous la forme d'un tryptique.

Dans la première partie, c'est l'histoire de la Berbérie vue du dedans. La seconde partie étudie l'œuvre de la France avec ses succès et ses défauts. Et la troisième partie, qui est la partie constructive, conclut un rapprochement nécessaire des hommes des idées, des intelligences et des cœurs.

J'ai fait cette étude en m'appuyant non seulement sur les Berbères de l'antiquité, c'est-à-dire sur Tertullien, Saint-Cyprien Florus et Saint-Augustin, mais encore en recherchant dans l'Espagne du Moyen-Age les grands noms berbères qui ont illustré la pensée de ce pays et parmi lesquels je citerai surtout Averroes, Ibn Khaldoun.

Mes recherches sur Averroes m'ont conduit à trouver que c'est lui qui à Marrakech, aux environs de 1062, eut l'idée d'une Ecole d'Administration pour tous les fonctionnaires du Royaume. C'est également à ce même moment qu'Averroes lança l'idée de la liberté de la pensée, en procédant à la réaction en Arabe des livres d'Aristote.

Plus tard ce texte arabe servira de point de départ à la traduction d'Aristote en latin, traduction faite dans l'Eglise de Sainte-Marie-la-Blanche de Tolède, d'où elle partira pour les Universités de Paris et d'Oxford.

Les récents événements du Maroc donnent, je crois, à cet ouvrage un relief assez particulier, et c'est pourquoi je me suis permis, aujourd'hui de le soumettre à vos méditations.

M. L'INSPECTEUR GÉNÉRAL G. GAYET. — L'administrateur de la France d'Outre-mer, Pierre Gentil, vient de passer trois ans de séjour en Indochine et surtout au Laos et nous a rapporté un véritable journal de voyage, racontant sincèrement sa vie et

ses observations, en un solide ouvrage *Remous du Mékong*, dont il a fait hommage à notre Académie.

Déjà vous aviez eu des échos favorables de son premier ouvrage « *Confins Lybiens-Lac Tchad-Fleuve Niger* » qui relatait ses campagnes de guerre de 1942 à 1944, ouvrage couronné par la Société de Géographie de Paris.

Notre jeune camarade de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer a été volontaire pour servir en Indochine, dès le mois de mai 1946, et a toujours demandé et obtenu des postes de brousse, d'abord comme adjoint au commissaire provincial de Savannahet, puis dans la lointaine capitale du royaume de Luang Prabang, enfin comme conseiller provincial des Hauts plateaux du Tran-ninh, Xieng-Khuang.

En mai 1949, il est rentré en France, avec sa femme et un bébé, qui ont suivi toute cette odyssee, ou tout au moins ses déplacements principaux. En effet, Pierre Gentil, avec une inlassable ténacité et avec une curiosité toujours en éveil a, en outre, fait de nombreuses tournées, et participé à de véritables reconnaissances et à des opérations de pacification dans les zones montagneuses du Laos, et vers la chaîne annamitique.

Dans une préface très élogieuse et pleine de chaude sympathie M. le Ministre Max Rucart, sénateur et longtemps président de la Commission de la France d'outre-mer du Conseil de la République, a présenté notre jeune camarade et résumé les principales idées qui se dégagent de ce carnet de route, si documenté et si perspicace.

S'élevant au-dessus des détails quotidiens, pourtant si précis et si sincères, et des anecdotes piquantes relatives à des événements officiels et même historiques, comme les cérémonies d'adhésion du Laos à l'Union Française, M. le Sénateur Max Rucart insiste sur le deuxième titre que Pierre Gentil a voulu donner à son ouvrage *Sursauts de l'Asie*. Et il retient ce jugement, hélas trop exact, sur l'évolution récente des rives lointaines du Mékong, qu'Auguste Pavie, « A la conquête des cœurs » avait ralliées à la France si aisément.

« Un demi-siècle d'administration directe nous avait fait adopter par le Laotien. Deux années d'autonomie l'ont rendu à notre égard, sinon hostile, du moins opposé ».

Notre jeune administrateur reste pourtant enthousiaste, dans ses récits colorés qui font vivre pour nous les grands fleuves étincelants et les rivières cachées dans la jungle tropicale, les routes et les pistes encore trop rares et surtout les gîtes d'étapes, les petits centres et les chefs-lieux, où nous continuons à avoir des contacts compréhensifs et confiants avec nos amis laotiens.

Pierre Gentil a voulu renforcer, cette documentation, prise

sur le vif, au jour le jour, par des notes de synthèse qui font le point de l'évolution des divers pays parcourus et des problèmes politiques locaux, tels ceux concernant la cour de Luang Prabang.

Un index alphabétique très explicite permet au lecteur, après avoir suivi les étapes de ce magnifique et passionnant voyage, de retrouver les précisions utiles sur les régions et sur les personnes ainsi étudiées.

Après avoir lu et relu ce livre, franc et courageux, on revient à sa dédicace d'introduction.

« A la mémoire des 30 administrateurs des colonies et des services civils de l'Indochine (20 % de l'effectif de notre corps présent dans l'Asie du Sud-Est) qui en 4 ans :

tués au combat,
fusillés par les Japonais,
assassinés par les rebelles,
abattus par le climat

donnèrent leur vie pour que la France demeure en Extrême-Orient ».

Pierre Gentil est maintenant reparti pour les terres lointaines, à Madagascar; nous souhaitons qu'il nous rapporte de son troisième séjour colonial, un autre ouvrage, aussi captivant et aussi exaltant que ses *Remous du Mékong* et ses *Confins Libyens*.

Traité de législation fiscale dans les territoires d'outre-mer, par M. Pierre DOUBLET. — L'auteur vient de faire hommage à l'Académie des Sciences coloniales du premier volume de son traité de « Législation fiscale d'outre-mer », consacré à l'étude de la procédure d'établissement des impôts, taxes et contributions.

Certes, le sujet est sévère, mais nous savons combien il conditionne de plus en plus l'évolution et l'existence même de nos territoires d'outre-mer, des sociétés et des entreprises qui y travaillent et même de tous les contribuables qui y vivent.

J'ai pu personnellement apprécier la haute conscience professionnelle et la compétence très profonde de M. le Directeur Doublet, soit dans son service de la Direction des Affaires Economiques du Ministère de la F. O. M., soit dans les discussions et délibérations de la Section des Finances et de l'Assemblée Générale du Conseil d'Etat, où il m'assistait souvent dans mes fonctions de Commissaire du Gouvernement.

Aussi, je me plais à reconnaître l'effort très tenacement et efficacement poursuivi dans ce petit volume, en vue de cla-

rifier et de dégager les principales règles de la fiscalité d'outre-mer.

Très brièvement, l'auteur rappelle les évolutions marquées par le Décret financier du 30 décembre 1912 et par le titre VIII de la Constitution de l'Union française du 27 octobre 1946.

Il expose les nouvelles attributions fiscales des Assemblées territoriales, réglées surtout par les Décrets du 25 octobre 1946, et des grands Conseils dans les anciens gouvernements généraux, après la loi du 29 août 1947.

Les procédures subtiles et diverses tracées pour les règles d'assiette, la fixation des tarifs et les règles de perception des impôts et des taxes, pour la dévolution des centimes additionnels, sont nettement précisées, même pour un lecteur peu averti.

Mais l'auteur s'élève au-dessus de la réglementation d'application et évoque très utilement les grands principes qui concernent notamment :

- le contrôle de la légalité des délibérations des assemblées ;
- la valeur des délibérations des Commissions permanentes ;
- les pouvoirs du ministre à l'égard des délibérations fiscales ;
- les procédures d'approbation en Conseil d'Etat ;
- les problèmes de rétroactivité des impôts.

Conscient des difficultés d'application des procédures établies en 1946 et 1947, pour des assemblées locales nouvellement créées, et dans une matière financière de plus en plus compliquée dans tous les pays du monde, M. Doublet n'hésite pas à proposer des simplifications.

Il estime, à bon droit à mon avis, que l'autorité du ministère pouvait être renforcée soit par des lois, soit par des décrets, afin de ne saisir le Conseil d'Etat que des procédures d'annulation ou de rectification.

En outre, on gagnerait à unifier, sous la forme la plus simple, les règles concernant l'assiette et celles concernant les tarifs, et aussi celles concernant les impôts directs, les impôts indirects, les taxes diverses d'importation et d'exportation.

Jadis un adage disait « De minimis non curat prætor ». Hélas aujourd'hui nous sommes écrasés par les détails et par la complexité, surtout en matière fiscale. Et une dangereuse paralysie est à craindre pour les entreprises privées ou publiques, enchaînées par mille réseaux subtils, plus dangereux encore outre-mer que dans la métropole.

M. le Directeur Doublet a eu le grand mérite de vouloir expliquer, clarifier et simplifier les problèmes de fiscalité... hélas bien peu exotiques.

Dans des volumes ultérieurs, qui doivent paraître prochainement, après les délibérations actuellement en cours à Dakar et à Tananarive, M. Doublet nous présentera les études complémentaires sur les régimes fiscaux de l'A. O. F., puis de Madagascar.

Déjà un appendice présente les premières conséquences fiscales de la loi du 19 août 1950, si longuement discutée, pour l'organisation de l'Assemblée représentative de la Côte française des Somalis, revue d'expérience de formules administratives, financières, monétaires et douanières très libérales.

Souhaitons, avec M. le Directeur Doublet, que l'articulation financière des territoires de la France d'outre-mer aide leur essor, et n'entrave pas les initiatives nécessaires à leur développement économique et social.

M. G. GRANDIDIER. — Parmi les ouvrages entrés à la bibliothèque de l'Académie depuis notre dernière réunion, il y a lieu de signaler deux fascicules importants et bien illustrés qui font partie de l'Encyclopédie par l'Image, de la librairie Hachette, *L'Algérie* et *Le Maroc* et qui donnent une vision fidèle de ces pays aujourd'hui, plus que jamais à l'ordre du jour, aussi bien dans leur histoire que dans leur situation actuelle.

A M. Julien Gautier, sénateur du Tchad, est due une description condensée, mais très fidèle de *L'Afrique centrale française-Esquisse géographique* ; ce travail a été présenté à la seconde conférence internationale des Africanistes qui s'est réunie à Bissau en 1947 et a été publiée l'année dernière à Lisbonne dans les Actes de ce congrès.

Le Président du Conseil pour « La Recherche scientifique et économique dans l'Afrique du Sud » nous a fait parvenir un volume, où, avec une série de belles illustrations, est tracé un tableau de la science appliquée en Afrique du Sud depuis l'arrivée des premiers colons européens au Cap de Bonne Espérance ! Cette importante brochure avait été préparée pour mettre au courant de la situation présente les délégués à la conférence qui s'est tenue en octobre 1949, à Pretoria, mais la valeur intrinsèque de *Science in South Africa* en fait un document qui mérite d'être conservé et consulté.

D'une longue tournée théâtrale, M. Pierre Ringel a rapporté un charmant petit volume : *Molière en Afrique noire* où il raconte les péripéties des représentations qu'il a données dans la plupart des villes de l'A. O. F., de l'A. E. F. et même jusqu'au Congo belge. C'est évidemment la première troupe — ils étaient quatre camarades — qui réalise une telle performance ; on se doute des difficultés auxquelles ils se sont heurtés, mais la réception enthousiaste qu'ils ont reçue partout, le succès qu'ils ont rem-

porté, l'impression qu'ils ont ressentie après chaque soirée d'avoir fait une œuvre utile de rapprochement, de compréhension entre Noirs et Blancs, les ont amplement dédommagés des misères matérielles, de la fatigue éprouvées au cours de ce voyage d'exploration théâtrale.

Je vous signale encore la publication d'un périodique mensuel nouveau qui est intitulé « Encyclopédie coloniale » et qui contient des articles d'actualité coloniale excessivement bien faits et importants. Cette publication a paru pour la première fois au mois de septembre, je suis heureux de déposer sur le bureau de l'Académie pour sa bibliothèque les cinq premiers numéros de cette revue et d'en féliciter les auteurs.

Mme FOLMER. — *La vie ardente d'Albert Schweitzer*, par J. Golomb. « Dans ce triste monde qui est le nôtre, voici un grand homme »... quel plus bel hommage le grand physicien Einstein pouvait-il rendre à celui qui, dès l'adolescence devait se pencher sur la misère humaine et engager sa vie pour la soulager ?

C'est pour réaliser le plus complètement possible son apostolat que Schweitzer dès l'âge de 21 ans consacre neuf ans de sa vie à la musique, au pastorat, au professorat. Est-ce la présence d'Hélène Bresslau, son élève à l'Université qui, tourmentée par cette même inquiétude devant la misère humaine cherche une activité sociale toute différente des études qu'elle poursuit ou encore cet appel lancé par l'Association missionnaire de Paris pour l'accélération du recrutement missionnaire au Gabon qui décida Schweitzer à embrasser la carrière de médecin ? Ces deux facteurs sont à la base de sa nouvelle orientation.

Déjà une longue collaboration s'annonce. Hélène Bresslau attendra Schweitzer jusqu'à la fin de ses études et l'accompagnera au Gabon. Le 18 juin 1912 il épouse la jeune fille et l'année suivante tous deux quittent l'Alsace pour l'Afrique.

Lambaréné, ce nom restera gravé dans la mémoire de tous. Dans ce petit village étouffant, perdu dans la jungle une grande entreprise humaine va naître. Le petit hôpital qui se dresse sur la colline va connaître une influence sans cesse grandissante de malades et bientôt ses murs deviendront trop petits.

Le Docteur prévoit la construction de nouvelles salles, mais il se heurte à la paresse des indigènes, à son tour il prend la pioche et défriche l'emplacement des nouvelles fondations de son établissement. 1914, la guerre éclate en Europe. Schweitzer et sa femme sont internés en France... l'Alsace reconquise en 1918, il devient citoyen français et les appels viennent à lui de toutes parts. De Lambaréné, on réclame le Docteur, en France

l'Université sollicite le Professeur et l'Europe entière attend le Musicien.

C'est vers Lambaréné qu'il tourne ses regards, sa femme malade, il repart seul au Gabon après avoir donné une série de concerts retentissants en France, en Angleterre, en Suisse, etc., etc... Muni des fonds nécessaires recueillis au cours de ses tournées il retrouve Lambaréné en ruine, miné par la famine et la misère.

Assisté de Mathilde Kottman, des docteurs Lauterburg, Nessman et Trens, le 21 janvier 1927, un nouvel hôpital ouvre ses portes. La renommée de Lambaréné est mondiale et les secours affluent de tous les pays d'Europe. Schweitzer regagne la France, l'Angleterre l'accueille par la voie de la doctoresse Royden, Francfort lui décerne le Prix Goethe et le Docteur songe à regagner sa chère Alsace quand un message alarmant lui parvient de Lambaréné. En compagnie de sa femme il repart en 1930.

De 1930 à 1933, on le retrouve en France, de 1933 à 1934 à Lambaréné, en 1934 et 35 il gagne Oxford et Edimbourg, puis Lambaréné, enfin il parcourt l'Europe pendant deux ans et donne récitals sur récitals accumulant les fonds pour prévenir les besoins de son hôpital face à une guerre qu'il sent toute proche. 1937 à 1939, il est à Lambaréné, en 1939, il vient en Suisse installer sa femme et sa fille et repart pour le Gabon.

Jusqu'en 1945, il restera auprès de ses malades et c'est de Londres, une des cités les plus éprouvées par la guerre, que lui viendra ce message de la B. B. C. « Hommage à Schweitzer » entouré de ses amis, de ses malades, il entendra un de ses enregistrements à l'orgue de la grande Abbaye, il revivra par la voix de Nathaniel Micklem les étapes de sa propre existence et le speaker, très ému, terminera sur ces mots : ... « Le Docteur Schweitzer est en train d'écouter à Lambaréné ».

1948. Schweitzer retrouve son Alsace, à Günsbach, il se repose, mais l'Amérique le réclame, Einstein lui ouvre les portes de l'Université de Princeton afin qu'il termine son ouvrage sur la philosophie de la civilisation. En 1949, il répond à l'invitation des U. S. A. pour la commémoration du 200^e anniversaire de la naissance de Goethe.

A quelques mois de son 75^e anniversaire, il retourne à Lambaréné fonder sa nouvelle colonie de lépreux.

Voici un ouvrage très vivant, d'une lecture accessible qui restera un des témoignages les plus valables de la vie de ce grand apôtre ; qu'il me soit permis ici d'exprimer un regret à l'adresse de nos biographes français qui ont laissé le soin de parler d'un des plus grands serviteurs de leur pays à M. Golomb.

L'appel du Hoggar : Frison-Roche, guide de la Compagnie des Guides de Chamonix a été conquis par le Sahara. Chargé d'une expédition au Hoggar en 1935 à laquelle devait prendre part le capitaine R. Coche, Fr. de Chasseloup Laubat, P. Lewden et P. Ichac, R. Frison-Roche devait guider ceux-ci à travers les points culminants de la Téfédést et du Hoggar. A chacun une tâche différente incombait, étude de la faune cynégétique du Sahara central, recherches géologiques, établissement d'une documentation photographique et cinématographique, ascension de massifs inviolés jusqu'à ce jour. C'est dans un esprit de parfaite fraternité que la mission effectua son programme quelles que furent les difficultés, les surprises d'une entreprise dont les membres n'avaient peut-être pas mesuré tous les risques.

C'est le récit que nous suivons dans *l'Appel du Hoggar*, livre plein d'intérêt scientifique, d'émotion et de grandeur qui plaira à la jeunesse française avide d'aventure et de prouesses sportives. Signalons aussi les très belles photographies qui illustrent si heureusement le texte.

BIBLIOGRAPHIE

- GUERNIER (Eugène). — *La Berbérie. L'Islam et la France*. Paris, Edition de l'Union française, 1950, 2 vol. in-8°, 414 et 397 pages, avec carte et grav. (*Don de l'auteur*).
- DOUBLET (Pierre). — *Traité de législation fiscale dans les territoires d'outre-mer*. Paris, Lib. du Recueil Sirey édit., 1951, t. I, in-8°, 128 pages (*Don de l'auteur*).
- VIOLLIS (Andrée). — *Indochine S. O. S.* Paris, Les Editeurs français réunis, 1950, in-12, 227 pages.
- GENTIL (Pierre). — *Sursauts de l'Asie. Remous du Mékong*. Paris-Limoges. Nancy, Charles Lavauzelle et Cie édit., gd in-8°, 368 pages avec cartes et grav. (*Don de l'auteur*).
- FRISON-ROCHE (R.). — *L'appel du Hoggar*. Paris, Flammarion édit., in-8°, 141 pages avec grav. (*Don de l'éditeur*).
- RINGEL (Pierre). — *Molière en Afrique noire ou le Journal de 4 Comédiens*. Paris, 1950, Presses du livre français édit., 124 pages avec carte (*Don de l'éditeur*).
- GOLLOMB (Joseph). — *La vie ardente d'Albert Schweitzer*. Paris, Editions Sun, s. d. (1950), in-8°, 177 pages avec illust. (*Don de l'éditeur*).
- QUARRE (P.). — *Amélioration des pâturages naturels et création de pâturages artificiels au Katanga*. Elizabethville, Comité spécial du Katanga édit., 1950, gd in-8°, 57 pages avec phot. (*Don de l'éditeur*).

- DECKER (J. M. de, S. J.). — *Les clans Ambuun (Bambunda) d'après leur littérature orale*. Bruxelles, Inst. Roy. col., in-8°, 1950, 145 pages avec carte.
- ****. — *Rapport sur l'activité de l'Institut géographique national en 1948*. Paris, Inst. géog. nat. édit., 1950, 2 vol. in-8°, texte de 132 pages et porte-feuille de 23 cartes (*Don du Général Hurault, directeur de l'I. G. N.*).
- CORNET (René Jules). — *Jean Jadot, un grand artisan du Katanga*. Bruxelles, Edition L. Cuyppers, 1950, in-8°, 27 pages avec port et illust. (*Don de l'auteur*).
- PALES (Pr. Léon). — *Carte ethnique de l'Afrique occidentale. Index alphabétique des populations*. Dakar, 1949, carte en 2 feuilles au 1/3.000.000^e et index de 9 pages (*Don de l'auteur*).
- SCHUMACHER (Peter, M. A.). — *Die Kivu-Pigmäen (Twiden) II*. Bruxelles, Inst. roy. col. belge, 1950, in-4°, 404 pages avec carte et phot.
- ****. — *Revue des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques et C. R. de ses séances*. Paris, Recueil Sirey édit., 1949, in-8°, 303 pages.
- ***. — *C. R. du Congrès scientifique. Elizabethville, 13-19 août 1950*, Bruxelles, Comité spécial du Katanga édit., 1950, in-8°, 180 pages (*Don de l'éditeur*).
- GAUTIER (Julien). — *L'Afrique centrale française. Esquisse géographique* Lisbonne [extrait des Actes de la 2^e conférence internationale de l'Ouest-africain, en 1947], 1950, in-4°, pp. 163-221 avec cartes (*Don de l'auteur*).
- ****. — *Science in South Africa*. Pretoria Council for scientific and industrial Research édit., 1949, in-8°, 176 pages avec cartes, graph. et illust. (*Don de l'éditeur*).
- CHARLES-ROUX (F.). — *Missions diplomatiques françaises à Fès*. Paris, Hesperis 3^e et 4^e trim. 1948, pp. 225-228.
- HERBER (Dr J.). — *Tatouenses marocaines*. Paris, Hesperis, 3^e et 4^e trim. 1948, pp. 289-297.
- CÉLÉRIER (J.). — *Les conditions géographiques de la pacification de l'Atlas central*. Paris, Hesperis, 3^e et 4^e trim. 1948, pp. 359-382.
- CHARTON (A.) et RICHARD (M.). — *Le Maroc*. Paris, Lib. Hachette. Encyclopédie par l'image, 1950, in-4°, 64 pages avec carte et illust. (*Don de l'éditeur*).
- BRESSON (L.). — *L'Algérie*. Paris, Lib. Hachette. Encyclopédie par l'image, 1950, in-4°, 64 pages avec illust. (*Don de l'éditeur*).
- ****. — *Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle*. Paris, Edition de l'Union française, 1^{er} n^o de sept. 1950, in-4°, avec illust. (*Don de l'éditeur*).

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 5 JANVIER 1951

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Charles MICHEL-CÔTE.

Présents : MM. MICHEL-CÔTE, PRUDHOMME, BARQUISSAU, Jean d'ESME, VATIN-PÉRIGNON, LARNAUDE, BRENIER, Général de BOISBOISSEL, Henri SAURIN, D^r GIRARD, Georges CÈDÈS, Maurice MERCIER, René PINON, Général AZAN, Eugène GUERNIER, GAYET, René BOUVIER, Victor CAYLA, M^{lle} ANNA QUINQUAUD, MM. LAPRADE, Fernand LIORÉ, DURAND-RÉVILLE, Léon BARÉTY, Jacques BARDOUX, Professeur GERBINIS, D^r RADAODY-RALAROSY, René TOUSSAINT, BOUCHET, Amiral LE BIGOT, Michel-Auguste TOUSSAINT, G. GRANDIDIER.

Excusés : MM. le Gouverneur Général NAEGELEN, Jean MARIE, GISCARD D'ESTAING, BLONDEL, HUMBERT, MÉRAT, M^{lle} de BLONAY, MM. CARTON, Gouverneur Général DELAVIGNETTE, D^r MATHIS, CANDACE, Gouverneur Général Oswald DURAND.

Le secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la précédente séance — du 15 décembre 1950 — qui est adopté sans observations.

Il fait part de la nomination de notre confrère M. Roger Heim aux fonctions de Directeur du Muséum. L'Académie adresse à M. R. Heim ses félicitations unanimes et cordiales. Il communique ensuite le texte d'une lettre que M. F. Charles-Roux avait envoyé au *Monde* et que ce journal a publié le 28 novembre 1950 ; cette lettre dont les éléments sont bien connus de nos confrères sera conservée dans les archives, car elle condense clairement les arguments exposés à plusieurs reprises ici-même.

Il rappelle que le prochain Congrès des Sociétés savantes aura lieu sous la présidence de la Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques. La séance d'ouverture aura lieu le mercredi qui suivra Pâques, soit le 28 mars, à 14 heures, dans les locaux de l'Université de Rennes.

M. le Ministre de l'Éducation nationale présidera la séance de clôture le samedi 31 mars après-midi.

Des excursions à divers monuments ou sites de la région sont prévues par le Comité d'organisation de Rennes.

Le Président donne la parole à M. l'Inspecteur général Gayet pour donner le compte rendu de la réunion de décembre de l'Incidi.

Les 11 et 12 décembre, à la Fondation Universitaire, à Bruxelles, se sont tenues deux réunions groupant les Membres du Bureau de

l'Institut et ceux du Comité de Rédaction de la Revue. A la demande du Bureau, quelques autres Membres de l'Institut ont également participé à ces réunions.

En l'absence de M. Albert Charton, retenu en mission à Saïgon, M. Tracy Philipps, Vice-Président, présida les séances du Bureau.

Etaient présents : MM. Cora (I.), Gaston Joseph (F.), Gayet (F.), Gelders (B.), Idenburg (P.-B.), M^{me} Felhoen-Kraal (P.-B.), MM. Louwers (B.), Marzorati (B.), Moeller de Laddersous (B.), Ponsonby (G.-B.), Six (P.-B.), Voigt (G.-B.).

Se sont excusés : S. E. M. Armino Monteiro (P.), empêché, et S. E. M. l'Ambassadeur Cerulli (I.), en mission à l'étranger.

1° *Présidence de l'Institut* : à la demande même de M. Charton et après avoir entendu l'avis de la Section française de l'Institut le Bureau décide de pourvoir au remplacement de M. Charton et de confier jusqu'à la Session de Paris la présidence de l'Institut à M. le Gouverneur Général des Colonies Delavignette (F.).

2° *Secrétaire général* : le Bureau à l'unanimité demande à M. Pierre Wigny, ancien ministre des Colonies de Belgique, membre de la Chambre des Représentants, ancien secrétaire du Centre d'Etudes de la Réforme de l'Etat et de l'Institut des Relations Internationales, de vouloir bien assumer, à la date du 15 décembre, les fonctions de Secrétaire général. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

3° *Commission de présentation des candidatures de nouveaux Membres* : le Bureau décide que pour être soumises au vote, les candidatures devront être présentées lors d'une réunion du Bureau dans une séance comprenant les représentants de cinq nationalités au moins.

4° *Nombre des Membres* : en vue de faciliter l'entrée à l'Institut de membres appartenant à des pays non encore représentés, le Bureau propose que le nombre des membres ne puisse dépasser 250 et de limiter à un maximum de 40 le nombre des Membres appartenant à une même nationalité.

5° *Remplacement au sein du Bureau* : en vue de permettre un fonctionnement effectif du Bureau dans le cas d'empêchement de l'un ou de l'autre de ses Membres il est proposé de compléter les statuts par le texte suivant : « En cas d'empêchement d'un Membre du Bureau, un suppléant est désigné par le Bureau. Celui-ci siège valablement lorsque cinq membres au moins sont présents. »

6° *Candidatures* : un certain nombre de propositions de nouvelles candidatures sont examinées par le Bureau. Seize candidatures seront présentées à la ratification des membres de l'Assemblée générale, dont trois concernant des citoyens de l'Union française.

7° *Ressources* : le Bureau examine l'évaluation des dépenses et des recettes présentées par le Secrétariat et décide qu'un effort spécial sera fait pour obtenir le concours financier des divers pays représentés au sein de l'Institut et pour étayer le budget actuel qui reste inférieur à un million de francs belges.

8° *La Revue* : après des échanges de vues effectuées au sein du Comité de Rédaction de la revue *Civilisations*, ses membres et ceux du Bureau se réunissent en une séance commune et décident d'établir un règlement provisoire qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

9° *Session de Paris* : après avoir entendu un exposé des dispositions prises ou envisagées par les membres français, le Bureau approuve ces mesures et met au point les derniers préparatifs de la Session.

Une circulaire spéciale sur l'organisation de la Session de Paris sera envoyée à tous les membres par le Secrétariat.

Après le compte rendu qui précède, M. Gayet ajoute :

M. le Président, Messieurs, M. le Secrétaire perpétuel m'a prié d'exposer devant vous les projets de réunions de la 26^e Assemblée de l'I. N. C. I. D. I., ancien Institut Colonial International. Déjà au mois de juillet vous avez bien voulu porter quelque attention à l'exposé des travaux de préparation, qui avaient déjà été poussés à cette époque, et qui ont été mis définitivement au point dans la réunion tenue à Bruxelles en décembre dernier.

Vu l'état de santé de notre Doyen, M. Froidevaux, M. Gaston Joseph et moi-même étions chargé de représenter la section française, qui avait tenu plusieurs réunions dans les locaux que l'Académie des Sciences Coloniales veut bien mettre à la disposition de la Section française de l'I. N. C. I. D. I.

Je crois que ces perspectives internationales, au début de 1951, sont particulièrement importantes pour notre Académie, car il n'y a plus de questions coloniales nationales au sens étroit du mot. Toutes sont soumises soit à des comparaisons, soit à des jugements, parfois sévères, de la part de toutes les puissances, qu'elles soient anciennes coloniales ou qu'elles soient nouvellement attirées par une certaine curiosité vers les pays exotiques.

Je me permettrai de vous donner lecture du compte rendu qui a été établi à Bruxelles et qui résume les travaux ainsi poursuivis.

Il est certain que nous trouvons dans cette assemblée internationale les mêmes malaises et les mêmes angoisses qu'ont bien voulu signaler M. le Président Michel-Côte et M. le Président Prudhomme. On y trouve aussi le même soin de mettre au point à la fois les statuts et la composition de cet Institut, de façon à lui donner un caractère plus représentatif non seulement des capitales ou de métropoles qui sont sans doute des gardiennes de traditions et de vertus, mais qui n'ont peut-être pas une compréhension suffisamment complète des perspectives exotiques.

Les séances se dérouleront du 12 au 16 mars à Paris, d'abord à l'Institut universitaire, puis ici, dans les locaux de l'Académie, qui a bien voulu nous accueillir.

Les questions sont, vous le verrez, peut-être plus intéressantes par la liste des divers rapporteurs, que par le titre même, un peu vaste, des questions étudiées.

Voici les principaux passages du programme qui vient d'être distribué.

INSTITUT INTERNATIONAL
DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
APPLIQUÉES AUX PAYS
DE CIVILISATIONS DIFFÉRENTES

« IN C I D I »

Anciennement :
INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL

Fondé en 1894

Secrétariat :

11, Boulevard de Waterloo
Bruxelles. Tél. 11.26.85.

Bruxelles, le 3 janvier 1951.

Bureau de l'Institut :

Président : *M. A. Charton, Inspecteur Général de l'Enseignement (France).*

Président suppléant : *M. R. Delavignette, Gouverneur Général des Colonies (France).*

Vice-Présidents : *S. E. M. le Professeur Armino Monteiro, ancien Ambassadeur du Portugal à Londres (Portugal).*

M. Tracy Philipps (Grande-Bretagne).

Membres : *S. E. M. Enrico Cerulli, Ambassadeur d'Italie en Iran (Italie).*

M. Dr. P. J. Idenburg, Secrétaire Général de l'Afrika Instituut de Leiden (Pays-Bas).

M. Moeller de Laddersous, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo-Belge (Belgique).

Secrétaire Général : *M. Pierre Wigny, ancien Ministre des Colonies (Belgique).*

PROGRAMME DE LA XXVI^e SESSION D'ÉTUDES

LIEU ET DATE :

La XXVI^e Session d'Etudes de l'Institut International des Sciences Politiques et Sociales appliquées aux Pays de Civilisations différentes se tiendra à Paris du 12 au 16 mars 1951.

SIÈGE DE LA SESSION :

Les séances ordinaires se tiendront à l'Académie des Sciences Coloniales, 15, rue La Pérouse, Paris (XVI^e).

La séance solennelle d'ouverture aura lieu au Pavillon International de la Cité Universitaire, Boulevard Jourdan, Paris (XIV^e), sous la présidence de M. Georges Duhamel, de l'Académie Française.

COMITÉ DE PATRONAGE :

La Session est placée sous les auspices d'un Comité français de Patronage, présidé par M. Georges Duhamel, de l'Académie Fran-

çaise, assisté, notamment, de M. le Président Fourcade, de M. René Grousset, de l'Amiral Lacaze, de M. Albert Sarraut.

SECRETARIAT :

Pour la durée de l'organisation et de la tenue de la Session, un Secrétariat temporaire est installé à l'Académie des Sciences Coloniales, 15, rue La Pérouse, Paris (XVI^e). Tél. : Passy 38-22.

Le Secrétariat permanent de l'Institut est à Bruxelles, 11, Boulevard de Waterloo. Tél. : 11.26.85.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX TRAVAUX DE LA SESSION :

Les séances ne sont pas publiques. Seuls peuvent y prendre part les Membres de l'Institut ainsi que les Personnalités et Experts spécialement invités.

PROGRAMME DES TRAVAUX :

L'Ordre du jour de la XXVI^e Session d'Etudes comporte les quatre questions suivantes qui seront discutées après présentation des Rapports par les personnalités ci-après :

Question 1 : Etude des divers modes de soutien des plans de développement culturel, économique et social des territoires insuffisamment développés.

Rapporteur général :

M. Lamqué (France), Membre, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Rapporteur général adjoint :

M. G. Gayet (France), Membre, Inspecteur Général des Colonies.

Rapporteurs spéciaux :

Duc Astulo di Lucchesi (Italie), Gouverneur des Colonies : « Le point IV Truman et le développement de l'Afrique ».

The Right Hon. Arthur Creech Jones (Grande-Bretagne), ancien Ministre des Colonies.

M. C. Fidel (France), Membre, Conseiller technique de l'Union Française pour l'Information Internationale : « Application du IV^e Point Truman en Afrique Française ».

M. Rawet (Belgique), Membre, Président de l'Association des Intérêts Coloniaux Belges : « Le Plan décennal du Congo Belge ».

M. Torrè (France), Directeur adjoint des Affaires Economiques au Ministère de la France d'Outre-Mer : « Plan Français et Fonds d'investissement pour le développement économique et social ».

M. van Diffelen (Pays-Bas), Vice-Président de la Commission néerlandaise pour l'aide technique aux pays sous-développés.

Question 2 : Evolution politique et sociale des élites autochtones.

Rapporteur général :

M. Ivor Thomas (Grande-Bretagne), Membre, ancien Sous-secrétaire d'Etat des Colonies.

Rapporteurs spéciaux :

M. Gaston-Joseph (France), Membre, ancien Conseiller d'Etat : « L'évolution de l'élite en Afrique ».

M. Dr. P.-J. Koets (Pays-Bas).

M. Marzorati (Belgique), Membre, Vice-Gouverneur Général Honoraire du Congo Belge.

M. Mecheri (France), Préfet attaché à la Présidence de l'Union Française.

M. Milliol (France), Membre, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. Sôhier (Belgique), Membre, Procureur Général Honoraire près la Cour d'Appel d'Elisabethville : « Le problème des élites au Congo Belge ».

M. le Professeur Van Lier (Pays-Bas) : « Le problème politique et social de l'élite dans les Indes occidentales et en Guyane ».

Question 3 : Problème des langues véhiculaires, principalement en Afrique : aspects éducatif et culturel.

Rapporteur général :

R. P. Charles S. J. (Belgique), Membre, Membre de l'Institut Royal Colonial Belge.

Rapporteurs spéciaux :

M. Destombes (France), Membre, attaché à l'Unesco : « Les enquêtes de l'Unesco ».

M. le Professeur Dr. J. W. G. Drewes (Pays-Bas) : « Quelques remarques sur le développement de la « Basa Indonésia ».

R. P. Hulsstaert (Belgique) : « Les langues indigènes dans l'enseignement ».

M. Yvon (France), Membre, Administrateur Honoraire des Services Civils de l'Indochine.

Question 4 : Contact de civilisations : les expériences du Continent Nord-Américain.

Rapporteurs :

M. V. J. Kaye (Canada), Membre, Professeur à l'Université d'Ottawa : « Exposé socio-historique sur les deux principaux groupes slaves du Canada, ukrainien et polonais ».

M. W. Kirkconnell (Canada), Membre, Président de l'Université d'Acadia : « Superposition historique des cultures canadiennes ».

Le Secrétaire Général f.f.

P. WIGNY.

Les travaux se dérouleront ici pendant trois jours et les rapports seront établis, imprimés, et évidemment communiqués très libéralement à tous les membres de notre Académie.

Le Président donne ensuite la parole à MM. Guernier, Gayet, Grandidier et à M^{me} Folmer pour la présentation d'ouvrages.

(Voir le texte de ces présentations pages 15 et suiv.).

La séance est levée à 16 h. 45.

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 19 JANVIER 1951

LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DE LIBYE
ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS EN AFRIQUE

Par M. Jacques BARDOUX

MESSIEURS et CHERS CONFRÈRES,

Je vous ai déjà entretenu, dans une précédente communication, de ce que j'appellerai, si vous me le permettez, « l'opération de la Libye ». Cette opération se dessina fin 1948, début 1949, lorsque l'organisation des Nations Unies fut chargée de résoudre le problème de l'attribution et du partage des colonies italiennes. La Commission compétente se prononça pour l'incorporation du Fezzan, de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine dans le cadre d'une Libye unifiée.

Je me permets de vous rappeler le jugement que j'ai porté sur cet arrêt. Cette solution était techniquement absurde. Les trois pays sont séparés par des déserts massifs. Les trois Etats ont des origines complètement différentes. Leur histoire n'a rien de commun. La Cyrénaïque d'origine grecque est actuellement, dans sa presque unanimité, pays arabe. La Tripolitaine, qui a fait partie jusqu'en l'an 19 de l'ère chrétienne de l'Empire romain, a constitué, pendant des siècles, une province de l'Empire turc, qui l'avait cédé, par un traité en bonne et due forme, à

l'Italie. Le Fezzan, après avoir résisté contre l'emprise de Rome, des Turcs, de l'Italie, a suivi une destinée solitaire.

Je vous avais dit également, que cette solution était économiquement absurde. Ces trois pays sont essentiellement pauvres. En Cyrénaïque, sur 400.000 kilomètres carrés, 40.000 seulement sont productifs, et sur ces 40.000, 14.000 seulement sont arables. La superficie de la Tripolitaine est de 250.000 km. carrés, 80.000 sont propres aux pâturages, 20.000 peuvent être cultivés, mais 4.000 seulement le sont d'une manière normale. Quant au Fezzan, il s'étend au fond d'une immense dépression et est formé de trois vallées, séparées soit par des terres sablonneuses et sans végétation, soit par des plateaux arides.

J'ai enfin précisé dans cette communication que cette solution était contraire aux intérêts français. Le Fezzan constitue pour l'Afrique française une couverture nécessaire. Le Fezzan est au croisement des pistes sahariennes, et si vous me permettez une image un peu forcée, il est devenu une plaque tournante des voies aériennes.

Le Gouvernement français, n'avait pas eu immédiatement conscience des inconvénients graves de cette solution unitaire et ce n'est qu'après avoir été alerté par l'Académie des Sciences Coloniales, par les groupements coloniaux, et par les deux commissions des Affaires Etrangères du Parlement, que le Quai d'Orsay modifia les instructions données à ses délégués à l'O. N. U. et tenta de faire prévaloir une solution différente.

Il était trop tard. Il aurait fallu préparer cette opération par des interventions diplomatiques notamment auprès des Etats Sud-Américains.

A vrai dire, le Quai d'Orsay fait valoir qu'il aurait eu besoin de l'aide de l'Italie pour réussir ces démarches. Or, le Cabinet Italien, résigné à l'amputation de ses colonies, pensait que la seule manière pour lui de compenser ces pertes, était de pratiquer une politique de surenchère, sur le plan du nationalisme arabe. Il est historiquement certain que Rome a laissé Paris agir seul dans cette opération difficile. A la date du 2 novembre 1949, l'O. N. U. décida à la quasi unanimité, la création dans le Nord Afrique d'une Libye unitaire et artificielle.

Que s'est-il passé depuis cette date ? Le 10 décembre 1949. M. Adrien Pelt est désigné pour remplir ses fonctions de Haut-Commissaire. M. Adrien Pelt ne paraît pas avoir été préparé à sa tâche par une expérience approfondie des choses africaines ; il les ignorait complètement. Ce citoyen néerlandais, animé des meilleures intentions, n'était à aucun degré un expert.

Le 1^{er} janvier 1950, M. Adrien Pelt prend contact avec Paris, et surtout avec Londres, et il s'embarque pour réaliser sa mission. Dans cette mission, il est assisté d'un conseil des Dix, formé des représentants de l'Égypte, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Pakistan, du Royaume-Uni, des trois mandataires de la Cyrénaïque, de la Tripolitaine et du Fezzan, et d'un représentant des minorités de la Libye.

Ce Comité des Dix n'avait pas une valeur technique particulièrement remarquable. Notamment, il semble d'après un témoignage impartial puisqu'il est Anglais, que le délégué pakistanais se soit livré à un certain nombre de manifestations fantaisistes. C'est, notamment lui, qui se plaint de ce que les désignations, notamment au Fezzan, des membres de l'Assemblée libyenne n'avaient pas eu lieu conformément aux règles des constitutions démocratiques. Il a vivement critiqué l'absence d'isoloirs. Il est probable que si la population fezzanaise avait vu arriver une série d'isoloirs, elle se serait demandée quel était l'usage de ces petits cabanons et leur installation aurait donné lieu à des interprétations étranges !

M. Adrien Pelt fait un premier séjour en Libye du 18 janvier au 7 février 1950. Il prend contact avec les trois États à fédérer.

En Cyrénaïque, il trouve un Emir installé, l'Emir Sayed Mohammed Idriss Senoussi, un résident britannique, et une constitution promulguée le 18 septembre 1949. Constitution bien spéciale, dans laquelle on reconnaît les bonnes et saines méthodes du Colonial Office. Ce texte plus que rudimentaire réserve au Résident britannique le soin de traiter souverainement, sans consulter l'Emir, onze ordres de questions : affaires étrangères, occupation anglaise, or-

ganisation financière, bases aériennes, commerce extérieur et émigration étrangère. On ne voit pas très bien quelles sont, les affaires qui relèvent des autorités constitutionnelles et notamment de l'assemblée cyrénaïque, assemblée fort originale. Son statut aurait pu attirer les foudres du délégué pakistanais. En effet, dès qu'il a été installé, l'Emir commença par dissoudre tous les partis politiques et par en constituer un nouveau dont il désigna lui-même tous les membres ! J'ignore si cette méthode paraît au délégué pakistanais, essentiellement démocratique.

En Tripolitaine, M. Adrien Pelt ne trouve qu'un résident britannique. D'accord avec celui-ci, il crée un régime provisoire : conseil administratif et chambre administrative, avec participation de fonctionnaires anglais, qui gèrent le budget local. Je vous rappelle que la Tripolitaine est elle aussi militairement occupée. Ports et aérodromes ont des garnisons. Et récemment, d'ailleurs, vous avez pu voir dans les journaux, que la Princesse Elisabeth s'était rendue à Tripoli pour passer en revue le bataillon des « grenadiers guards », dont elle est le colonel honoraire. Le 25 avril se réunit à Tripoli le Conseil des Dix. Il siège jusqu'au 12 mai. Ses membres examinent les régimes provisoires. Le Conseil des Dix dresse le statut du comité préparatoire de vingt et un membres (sept par Etat), qui sera chargé de mettre en place la future assemblée nationale.

Un rouage de plus ! l'O.N.U. multiplie commissions et sous-commissions avec une fécondité, qui bat tous les records. Le Conseil des Dix aurait pu, à lui seul, mettre sur place les organismes à créer. Il a préféré créer un sous-comité chargé, d'installer le « comité préparatoire ». Le 27 juillet 1950 se réunit le Comité préparatoire des 21.

J'insiste sur le fait que les mandats n'ont pas été répartis proportionnellement à la population. Le nombre d'habitants est, en effet, d'environ 350.000 âmes en Cyrénaïque, 700 à 800.000 en Tripolitaine et 70.000 au Fezzan. Si les sièges avaient été attribués d'après les données du recensement, le Fezzan eût été réduit à la portion congrue. Mais chacun des trois Etats a eu le même nombre de représentants.

Le Conseil préparatoire se prononce, le 7 août, pour la création d'une assemblée nationale de 60 députés, sur les bases d'une représentation égale pour les trois Etats.

Cette assemblée est convoquée le 25 novembre 1950, elle proclame Roi de la Libye unifiée l'Emir Idriss en Senoussi, conformément au plan britannique, et contrairement, de toute évidence, à l'intérêt français.

Au même moment l'O. N. U. vote une dernière recommandation relative à la Libye. Je vous demande la permission d'en lire le texte intégralement. Il est d'importance. D'autre part, comme je l'ai dit du haut de la tribune de l'Assemblée, cette lecture des documents de l'O. N. U. permet à un professeur d'histoire internationale de méditer sur la valeur comparée des réactions diplomatiques à un demi-siècle d'intervalle.

« L'Assemblée générale,

« Ayant décidé, par sa résolution 289 A (IV) du 21 novembre 1949, que la Libye serait constituée en un Etat uni, indépendant et souverain,

« Ayant pris acte du rapport du Commissaire des Nations Unies en Libye, établi en consultation avec le Conseil pour la Libye, et des rapports des Puissances administrantes, présentés à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 289 A (IV), ainsi que des déclarations faites par le Commissaire des Nations Unies, et par les représentants du Conseil pour la Libye,

« Ayant noté en particulier, que le Commissaire des Nations Unies a exprimé le ferme espoir de voir le but, que vise l'Assemblée générale, c'est-à-dire la constitution de la Libye en un Etat indépendant et souverain, atteint dans les délais impartis, moyennant la collaboration croissante des Puissances administrantes avec le Commissaire des Nations Unies et la coordination de leurs initiatives dans ce sens.

« Ayant pris acte de ce que le Commissaire des Nations Unies a déclaré, dans le rapport en question, qu'il faudrait apporter à la Libye une aide technique et financière, non seulement avant, mais encore après son accession à l'indépendance, si le gouvernement libyen demande une aide de ce genre, »

Ici, je m'arrête un instant pour vous rappeler un événement, qui, s'est passé au cours de l'été 1950 et qui me permit de tenter une intervention à Strasbourg. Au mois de juillet, M. Adrien Pelt comparait devant le Comité de Tutelle, qui se réunissait à Genève, et donne son opinion sur la situation en Libye. Il déclare crûment, — ce qui ne saurait surprendre aucun d'entre nous —, que les trois Etats sont des Etats pauvres, en majeure partie désertiques, et qu'il

serait absolument impossible d'assurer leur sécurité et leur prospérité, sans le concours de techniciens européens, d'outillages européens et de capitaux européens.

A la suite de cette déclaration, j'ai essayé de décider l'Assemblée consultative de Strasbourg à proposer de confier à l'Angleterre, l'Italie et la France trois mandats d'assistance et de collaboration en Cyrénaïque, en Tripolitaine, et au Fezzan. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette motion est restée dans les archives de l'Assemblée consultative et n'en est jamais sortie.

Je continue ma lecture :

« ... 1^o Exprime le ferme espoir, que le Commissaire des Nations Unies en Libye, aidé et conseillé par les membres du Conseil pour la Libye, prendra les mesures nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, en ce qui concerne la réalisation de l'indépendance et de l'unité de la Libye conformément à la résolution précitée;

« 2^o Invite les autorités intéressées à prendre toutes les mesures nécessaires, pour assurer l'application rapide, intégrale et efficace de la résolution du 21 novembre 1949, notamment pour réaliser l'unité de la Libye et transférer les pouvoirs à un gouvernement libyen indépendant; en outre,

« 3^o recommande :

« a) Qu'une assemblée nationale dûment représentative des habitants de la Libye soit convoquée le plus tôt possible, et en tout cas avant le 1^{er} janvier 1951;

« b) Que cette Assemblée nationale constitue aussitôt que possible un gouvernement provisoire de la Libye, en prenant comme objectif la date du 1^{er} avril 1951;

« c) Que les Puissances administrantes transfèrent graduellement leurs pouvoirs au gouvernement provisoire, de façon que tous les pouvoirs, qu'elles exercent actuellement, soient transférés, d'ici au 1^{er} janvier 1952, au gouvernement dûment constitué de la Libye;

« d) Que le Commissaire des Nations Unies, aidé et conseillé par les membres du Conseil pour la Libye, arrête immédiatement en collaboration avec les Puissances administrantes, les modalités du transfert de pouvoirs prévus ci-dessus à l'article c);

« 4^o Invite instamment le Conseil économique et social; les institutions spécialisées et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à fournir à la Libye, dans toute la mesure de leurs moyens, l'assistance technique et financière, qu'elle pourra demander pour créer les conditions nécessaires au progrès économique et social du pays;

« 5^o Recommande à nouveau que, lorsqu'elle sera constituée

« en Etat indépendant, la Libye soit admise comme membre
« de l'Organisation des Etats-Unis, conformément à l'article 4
« de la Charte,

et j'ajoute :

« ... et ait, au sein de l'O. N. U. le même nombre de voix, les
« mêmes droits à la même autorité que les pays qui ont comme
« la France, derrière eux deux mille ans d'histoire... »

* * *

Maintenant, examinons la situation actuelle.

Il est certain, — et c'est là le premier point sur lequel je veux attirer l'attention de l'Académie, — que le gouvernement britannique a modifié son attitude en Libye. Jusqu'à ces temps derniers, il semblait partisan d'une très large décentralisation. Il avait passé avec le Souverain de la Cyrénaïque un traité en bonne et due forme. Il avait rédigé une Constitution, dont je vous ai précisé le caractère. Il trouvait naturel que la France procédât de même au Fezzan.

Mais voici que l'Angleterre contrairement à ce qui paraissait être la ligne du Colonial Office, se prononce pour la création d'une Libye et pour l'unification de la Cyrénaïque, et de la Tripolitaine. Et de plus, profitant de ce que les membres du Comité préparatoire sont des membres désignés, que l'égalité des trois représentations assure la prépondérance de deux minorités Cyrénaïque et Fezzan, elle fait nommer roi sa créature : l'Émir Sayed Mohamed Idriss Senoussi.

Pourquoi l'Angleterre a-t-elle ainsi modifié sa politique en Libye ? Pour quatre raisons.

Les moins importantes, elles ont cependant joué un rôle, sont d'ordre militaire. Une expérience récente a montré que, pour assurer la sécurité d'une position, il faut une large couverture. Il est possible que l'Angleterre, se rappelant les épisodes de la dernière guerre, ait voulu assurer au Canal de Suez une très large couverture.

Une autre raison militaire me paraît plus probante. La dernière guerre a appris aux Anglais, qu'il était extrêmement difficile de ravitailler Malte, lorsque les convois, venant de l'ouest, doivent passer en vue de la Sicile. Il serait évidemment beaucoup plus facile pour ravitailler Malte de

tenir Benghazi et le plateau de Barca ou mieux, si possible, Tripoli.

D'autre part, les raisons politiques sont nombreuses. En présence des incertitudes égyptiennes, — et quand je dis « incertitudes », je suis modéré, car les relations entre l'Angleterre et l'Égypte se tendent de plus en plus, il convient de prévoir un autre tracé, pour la grande liaison Londres-Le Cap. Au lieu de passer par le Caire, elle sera assurée par une autre voie : Malte, Benghazi, Kufra, Khartoum, Lac Victoria, Nairobi et Le Cap. — Il ne s'agit pas seulement d'incertitudes égyptiennes. Londres, avait formé de grands espoirs sur la docilité du Gouvernement égyptien comme sur sa gratitude. Ses espoirs sont démentis par les faits. Dans ces conditions, il convient de ceinturer l'Égypte par la Cyrénaïque et par le Soudan. La ceinture sera plus forte si la Cyrénaïque est complétée par la Tripolitaine. Dans cette opération, les Senoussis peuvent jouer un rôle capital. En effet, leurs caravanes drainent le trafic du Darfour et du Kordofan, vers Benghazi et non vers le Caire.

Ajoutons que Mohamed Ahmed Ben Abdalhal, le mahdi qui tint tête à Kitchener, appartenait à la Tarika de Samarina, soumise au père d'Idriss, le roi actuel de la Libye. Les Senoussis sont influents au Soudan. Il est possible par eux de tenir plus complètement les sources du Nil.

Le Gouvernement britannique, et c'est là une dernière explication, de toute évidence, espère, par le canal des Senoussis, élargir et renforcer un nouvel Empire d'Afrique, qui pourrait et devrait remplacer, dans une certaine mesure, l'empire des Indes. Les Senoussis, en effet, sont les maîtres du commerce dans les pays fétichistes jusqu'au Tchad. D'autre part, le Sultan du Ouadaï, à l'est du Tchad, est l'un de leurs suppôts les plus actifs. Du Tchad les caravanes senoussistes s'enfoncent vers l'Afrique occidentale française. Par Ghadamès, elles prennent contact avec le Maroc. Ajoutez à cette action commerciale l'influence religieuse, que donne la rigidité agressive de l'Islam senoussiste.

Telles sont, les quatre raisons, qui expliquent le revirement de la politique anglaise vis-à-vis du problème de Libye.

* * *

Ce revirement crée pour la France africaine des risques certains. Les Senoussis, dont l'action, — et je ne saurais trop insister sur ce fait —, est à la fois commerciale et religieuse, ont été pour nous des adversaires impitoyables. En 1910, ils déciment la colonne Fiegenschuh. En 1911, ils massacrent le Colonel Moll. En 1916-18, ils sont les alliés de l'Allemagne. Ils attaquent le Sud-Tunisien et le Sud-Algérien. Ils furent contenus avec peine et repoussés non sans difficultés. Le Gouvernement Français dut réunir deux divisions d'infanterie et rappeler en Afrique le Général Laperrine.

Or, voici que ce royaume senoussiste, constitué en Libye, contrairement d'ailleurs à la volonté des Tripolitains et des Fezzanais, va encercler l'Afrique française depuis les frontières de Tunisie jusqu'à l'est du lac Tchad, pousser ses caravanes et ses prédicants par Ghadamès jusqu'au Maroc, et par le sultanat de Ouadaï, jusqu'au centre de notre Afrique noire.

Que convient-il de faire pour parer le coup et pour écarter ces risques ?

On pourrait évidemment engager la lutte, au sein de l'Assemblée des soixante et du comité préparatoire des vingt et un, pour obtenir la répartition équitable des mandats en tenant compte et du nombre des habitants : 300.000 en Cyrénaïque, 800.000 en Tripolitaine, 70.000 au Fezzan, et de leurs inclinaisons certaines. Seuls, les délégués tripolitains ne furent pas élus, mais désignés d'office par le mufti, avec la collaboration de l'administration britannique. On pourrait ensuite tenter d'empêcher l'investiture constitutionnelle de Moulaï Idriss Senoussi.

Mes chers confrères, cette solution me paraît chimérique et dangereuse, elle est chimérique en ce sens que, pour mener à bien cette bataille, il faudrait avoir des diplomates singulièrement énergiques, capables de lutter à la fois contre le *Secret Service* et contre les agents officiels. Rares sont les fonctionnaires de cette trempe et de cette expérience.

J'ajoute, d'ailleurs, qu'à mon sens, ce serait une bataille dangereuse : elle pourrait avoir des répercussions, comme

dans le passé, sur nos relations avec l'Angleterre. Or, étant donné les événements actuels, la coopération de Londres nous est absolument indispensable.

Je pense donc que cette solution énergique, directe et simple, est à écarter. Reste une seconde solution celle de la négociation politique. Le Quai d'Orsay l'a choisie. Le secret a été gardé. Les informations peuvent paraître dans le compte rendu de la séance, mais pas dans les communiqués à la Presse. Les pourparlers ont été engagés par notre représentant en Libye, auprès du Conseil des Dix. L'Emir, en échange des voix des Fezzanais pour son investiture comme roi de la Libye, a accepté d'écrire une lettre au Bey en Naceur.

Je ne suis pas sûr de vous avoir rappelé tout à l'heure, que le Fezzan avait constitué un conseil de 58 membres le 12 février 1950, — c'est-à-dire avec un an de retard sur la Cyrénaïque — et que ce Conseil avait élu le Bey en Naceur dont le frère avait été le guide du Général Leclerc dans sa marche héroïque à travers le Sahara. On a donc obtenu, en échange des votes fezzanais, que l'émir Senoussis écrivent au Bey, pour lui dire qu'il le voyait avec plaisir exercer une autorité monarchique dans le Fezzan, et ne ferait rien pour affaiblir cette autorité. L'Emir n'ignorait pas que des relations particulièrement étroites existaient entre le Fezzan et la France : loin de s'opposer à ces relations, il les approuverait et les encouragerait.

Quand j'ai appris l'existence de ce document, j'ai demandé : « Est-ce une lettre ? Est-ce un traité ? le Chef de service, à qui je m'adressais, a poussé quelques onomatopées et m'a répondu : « Ce n'est pas un traité au sens juridique du mot ; mais enfin, cette lettre ressemble beaucoup à un traité. »

Cette conversation me laissa perplexe, voici pourquoi. Les Anglais, et ils ont raison, n'ont pas l'habitude d'accorder quelque chose *gratis pro Deo*. Il devait y avoir une contrepartie. Pourquoi ne me l'avait-on pas révélé ? Au cours d'un entretien avec le Président Robert Schuman, sur la lettre que l'émir Idriss el Senoussi avait écrite au Bey Ahmed Seif en Nasr avec l'approbation du Résident britannique, le Ministre me fit connaître qu'en échange les Anglais avaient demandé l'évacuation de Kufra par l'esouade de méharistes qui l'occupe et son incorporation dans la Cyrénaïque.

Cette oasis de Kufra c'était une pointe avancée vers l'Est, son occupation assurait la « présence française » non loin du Soudan, pas très loin, non plus, de l'Égypte.

Nous avons donc accepté d'évacuer Kufra, et comme il y a, à Kufra, un petit cimetière français, le 2 mars, le Général Kœnig se rendra à Kufra pour confier aux Anglais plus qu'aux Senoussistes la garde de nos morts.

Ce traité ou, plus exactement cette lettre constitue-t-elle pour nous une garantie suffisante ? Je vous le dit tout net, je ne le crois pas. Mon opinion a été partagée par la Commission des Affaires Étrangères de l'Assemblée Nationale.

Il convient, à son avis, d'assurer la couverture de l'Afrique française et cette couverture exige plusieurs modifications.

D'abord, et cela aurait dû être fait depuis longtemps, il convient de rétablir les bornes frontières à l'est des territoires cédés à l'Italie en 1919 et en 1935, cession aujourd'hui nulle de plein droit. L'Italie, en effet a dénoncé en 1935 les accords de 1919. Sa déclaration de guerre en 1940 a rendu caducs les accords Laval-Mussolini. D'ailleurs, les ratifications ne furent jamais échangées et ce fait enlève à ces accords toute base de droit. En conséquence, les territoires, cédés aussi bien au sud-algérien qu'au Tibesti, ont fait retour *ipso facto*, les uns à l'Algérie dès 1935, les autres au Niger et au Tchad dès 1940. Mais ce retour de droit doit devenir un retour de fait.

Ces frontières occidentales et méridionales de la Libye figurent encore par erreur, sans même l'indication d'une réserve de droit, sur les atlas mis dans le commerce, alors qu'en réalité, ces frontières sont revenues *de jure* pour ce qui est de la frontière algéro-tripolitaine, au tracé porté sur la carte annexée à notre Livre jaune sur la déclaration franco-anglaise de 1899 (ainsi est restituée à l'Algérie la principale route caravanière entre Ghadamès et Ghât et la route Ghât-Toummo; pour ce qui est de la frontière du Tibesti, à son tracé au 6 janvier 1935 porté sur la même carte annexée au Livre jaune sur la déclaration franco-anglaise de 1899. Ainsi sont restituées au Gouvernement de l'A. E. F. ses défenses naturelles constituées par les contreforts nords du Tibesti.

Voilà donc une première catégorie, je ne dis pas de « modifications » puisqu'en fait, les frontières sont établies

« en droit », mais de rectifications à porter sur les cartes et pour les bornes.

D'autre part, soucieuse des intérêts tunisiens dont elle a la garde, la France doit demander les rectifications suivantes au tracé actuel de la frontière tuniso-tripolitaine :

— le rattachement à la Tunisie de la mosquée de Sidi-Abd-Allah, d'obédience tunisienne ;

— du village d'Ouezzén, dont l'eau et les jardins se trouvent déjà en Tunisie ;

— d'El-Ouatia, où se trouve la tombe du marquis de Morès ;

— de la bonne route de la Sebkhât de Mzezzén.

Il faut enfin rattacher au Tchad le puits de Sara et le massif du Kemmet, qui achèvera d'assurer sa frontière stratégique.

La troisième question, de beaucoup la plus grave, est celle des oasis de Ghadamès et de Ghât ; Ghadamès territoire militaire rattaché à l'Algérie ; Ghât capitale des Touareg, centre de l'agression senoussiste de 1916 à 1918. La situation juridique de ces deux oasis est, pour le moins, obscure. La France a été présente à Ghadamès dès 1857, et à Ghât dès 1858 ; près d'un siècle ! Le 19 mai 1919 une commission franco-russe attribua provisoirement Ghadamès à la Turquie, et cette cession « provisoire » tomba par le fait du départ des Turcs. Le 8 septembre 1919, un accord franco-italien subordonna l'occupation de Ghadamès à une délimitation de la frontière entre Ghadamès et Toummo. Cette délimitation ne fut jamais effectuée. Les Italiens entrèrent à Ghadamès en 1925 et à Ghât en 1930.

Il est certain, que l'occupation de ces deux villes ne pourrait être interrompue, sans de graves périls pour le maintien de l'ordre et de la paix, dans les territoires de l'Union Française, de la Méditerranée au Tchad, et sans des troubles, dans le cheminement des caravanes, qui se dirigent vers le centre-Afrique, où en proviennent et auxquelles il convient d'assurer le libre trafic des produits, qu'elles transportent.

Donc, il convient de rattacher en droit, comme elles le sont en fait, Ghadamès et Ghât à l'Algérie. Ces deux villes

lui sont intimement liées par la géographie, l'histoire, les courants commerciaux, comme par notre présence dès 1857, et notre occupation actuelle, autant que par leur hostilité irréductible aux Senoussistes.

Enfin, il convient de veiller à ce que la situation actuelle de la France au Fezzan ne soit pas modifiée. Il est vain d'espérer, d'ailleurs, le maintien intégral des territoires réunis autour du Fezzan, si son autonomie politique n'est pas confirmée, ni élargie. Les événements, loin de diminuer la valeur du Fezzan, l'ont au contraire accrue. Il n'est pas seulement un carrefour de pistes caravanières, mais Fort-Lamy est aujourd'hui la plaque tournante des voies aériennes. En 1949, son aérodrome recevait 30 avions par mois ; il en reçoit aujourd'hui 30 par jour. Il recevait, en 1949, 30 tonnes de marchandises par mois ; il en reçoit aujourd'hui 400.

J'ajoute enfin, que l'occupation militaire britannique des ports et aérodromes de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine ne cessera pas en 1952. Pour moi, elle est définitive. Donc, l'occupation du Fezzan devra durer autant que l'occupation britannique, au nord du Sahara.

Voilà, mes chers confrères, quels sont les derniers événements de Libye et leurs répercussions sur les intérêts français en Afrique. Je vous ai indiqué un certain nombre de mesures, qu'il me paraissait nécessaire de prendre. J'ai pu obtenir de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, — je ne dis pas le vote, parce qu'il n'aura lieu que mercredi —, mais l'adoption par une sous-commission de l'ordre du jour suivant. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il se heurte à un ordre du jour communiste, dont vous devinez le sens.

« La Commission invite le gouvernement à profiter de l'occasion, que crée l'ouverture prochaine des négociations en vue de fixer les frontières et de reviser la constitution de l'Etat fédéral de Libye, pour :

«... 1^o faire constater le retour à l'Algérie et à l'Afrique occidentale des territoires, dont la cession à l'Italie en 1935 par les accords Laval-Mussolini est nulle de plein droit, et d'autre part, des oasis actuellement occupés de Ghadamès et de Ghât ;

«... 2^o faire rectifier sur des points de détail la frontière tuniso-tripolitaine.

«... 3^o faire reconnaître le gouvernement, les frontières et l'au-

« tonomie de l'Etat du Fezzan dont les liens avec l'Union Française doivent être précisés ;

«... 4^o maintenir la présence actuelle des unités françaises au Fezzan aussi longtemps que seront occupés les ports et les « aérodromes de Cyrénaïque et de Tripolitaine ».

Cet ordre du jour a été accepté par mes collègues socialistes, M. R. P. et Indépendants. Je n'ai pas de doute qu'il sera adopté par la Commission ; il est d'ailleurs, déjà, connu du Quai d'Orsay.

Est-ce que l'Académie des Sciences Coloniales croit pouvoir voter des motions sur la sauvegarde des intérêts français en Libye ? S'il en était ainsi, alors je lui proposerais des textes plus précis que l'ordre du jour, dont je viens de lire le texte et qui dans une certaine mesure, seraient plus efficaces.

Mes textes sont prêts. Je les mets à la disposition de l'Académie.

M. de LACHARRIÈRE. — Je remercie M. Bardoux de ce très intéressant exposé, car, sauf erreur, il lance ainsi dans le public, pour la première fois, l'annonce de l'échange d'une lettre avec les Senoussis, que l'on connaissait, mais sur lesquels on ne possédait pas autant de détails. Peut-on faire état de votre communication ?

M. Jacques BARDOUX. — Elle sera dans les annales de l'Académie. Je ne puis aller plus loin et j'ai eu l'impression que le Quai d'Orsay désirait qu'il ne fut pas fait de publicité au sujet de ces négociations pendant la session de l'O. N. U. Il vaudrait mieux ne pas donner immédiatement ces informations à la Presse.

J'ajoute d'ailleurs que cette communication ne servirait à rien. L'essentiel est d'avoir obtenu du Quai d'Orsay — qui, je le répète, a changé complètement de politique, grâce à nous, dans cette affaire — des efforts, pour maintenir notre situation au Fezzan.

M. de LACHARRIÈRE. — Ce qu'il y a de curieux, c'est que, dans une politique de « roseau peint en fer », cette fois, c'est le fer qui l'emporte sur le roseau, encore que le Quai d'Orsay ne puisse se prévaloir de ce succès.

M. Jacques BARDOUX. — Il a pris des leçons de modestie !

M. de LACHARRIÈRE. — Evidemment, l'évacuation de Koufra est une chose extrêmement pénible et délicate pour nous, outre qu'elle est désavantageuse, comme l'a dit M. Bardoux. Le malheur, surtout, dans la circonstance, est que là encore, nous donnons cette contrepartie sans avoir la certitude que les Senoussis tiendront parole. S'appuyer sur eux, c'est le faire sur une planche pourrie. Il faudrait le marquer.

J'ai été, par contre, extrêmement heureux d'entendre l'allusion de M. Bardoux au tracé des frontières libyques. Car, pendant très longtemps (je crois avoir été le seul à l'accrocher, il y a plus d'un an), la question des 120.000 km² des deux triangles ayant pour base les lignes Ghadamès-Ghât et Ghât-Toummo a été complètement oubliée.

M. Jacques BARDOUX. — Complètement.

M. de LACHARRIÈRE. — A l'appui de notre réinstallation dans ces deux triangles la France doit invoquer un précédent connu : l'effacement de plano des deux antennes sur le Congo et sur l'Oubangui par un article du Traité de Versailles. Nous sommes aujourd'hui exactement dans la même situation et je crois qu'il serait bon de le rappeler. Si les triangles restent au Fezzan et que le Fezzan nous échappe, c'est la possibilité pour les Senoussis d'avoir des relations normales avec les Ajers dont la capitale serait au Fezzan. Il y a là, pour le Sahara français, une protection particulière à réclamer.

Et alors, là, vous voyez tout de suite l'indiscrétion du journaliste, est-ce que vous avez des renseignements sur la façon dont s'est déroulée la Conférence de Londres où il a dû être question de cette affaire ?

M. Jacques BARDOUX. — Je vais répondre d'abord en ce qui concerne Kufra. Je vous répète que la cession de Kufra était complètement ignorée. La Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale l'ignore. Je suis sûr que cette cession fera sur les collègues algériens un très pénible effet.

En ce qui concerne les conversations, qui se sont tenues à Londres, je ne sais absolument rien. Je ne crois pas que ces négociations aient trait à la délimitation de la Libye. Du moins je l'espère. Si j'ai saisi la Commission des Affaires étrangères, c'est, précisément, pour que le Gouvernement français, alerté, puisse donner les instructions nécessaires et veiller à ce que les tracés soient conformes à l'intérêt français.

Je dois vous dire, d'ailleurs, mon cher confrère, qu'il est extrêmement difficile, étant donnée la multiplicité invraisemblable, non seulement des documents, mais des conférences, ou sous-conférences, de suivre le déroulement d'une affaire internationale. Je vous conseille de vous amuser un jour à parcourir la chronologie internationale. Cette énumération dépasse l'entendement. Je ne conçois pas comment un Ministre des Affaires étrangères peut conserver une intelligence tant soit peu agissante. Ce malheureux doit voler d'une capitale à l'autre et déléguer des représentants à plusieurs conférences qui fonctionnent en même temps ! Vous avez peut-être vu qu'il y avait eu simultanément deux réunions internationales pour débattre des problèmes de l'agriculture européenne, une siégeant à Strasbourg, et l'autre je ne sais où...

Il est absolument impossible d'être au courant. Aussi, excusez-moi, mais quant à la question que vous me posez, je ne puis vous donner d'indications.

M. de LACHARRIÈRE. — Vous avez dit, mon cher confrère, qu'il allait y avoir un voyage prochain, si ma mémoire est fidèle, pour sanctionner notre présence là-bas. Quant aux puits de Sara, je me demande s'il est bien utile d'en parler ; c'était bon du temps des chameaux ; mais maintenant, avec les avions et les progrès de la science... !

M. Jacques BARDOUX. — Il vaut mieux demander beaucoup pour avoir un peu.

M. de LACHARRIÈRE. — En tout cas, je crois qu'il serait tout à fait utile, opportun et précieux, que l'Académie émit des vœux, en rappelant, justement, pour les deux triangles de Ghadamès et de Ghât, le précédent du traité de Versailles.

M. GUERNIER. — Je voudrais simplement signaler à l'Académie une réflexion qui m'est venue en entendant l'exposé de M. Jacques Bardoux. C'est que notre diplomatie, une fois de plus, s'est ralliée, quoi qu'étant à la tête d'un Gouvernement républicain, à une thèse nettement aristocratique et royaliste, puisqu'on vient de faire trois rois en créant ces trois royautes. Nous répétons ainsi la faute que nous avons commise en 1830 ; nous répétons la faute que nous avons commise au moment de l'établissement du Protectorat du Maroc, et nous consolidons ainsi la victoire arabe. Nous confirmons la victoire arabe, parce que la doctrine aristocratique est l'essence même de la doctrine arabe. Par conséquent, nous avons déclaré qu'il en serait de même en Tripolitaine et en Cyrénaïque, et nous nous rallions ainsi à l'idée arabe.

Il y a quelqu'un qui ne nous le pardonnera pas, ce sont les autochtones ; car si, aujourd'hui, les Sennoussis ont toujours marché contre nous, comme les Kabyles marchent contre nous dans le département de Constantine, ce n'est pas du tout parce qu'ils veulent marcher contre nous, c'est une immense erreur ; c'est parce qu'ils sont commandés par les Arabes. Et la preuve, c'est qu'au moment des événements de Sétif, on pouvait se promener dans la rue et rencontrer des Arabes qui vous disaient : « Ah, ces Berbères, c'est épouvantable ; ils assassinent les Français. Ce sont des assassins, ce sont des êtres abominables. » Et on a répandu cette croyance, à savoir que c'était les Berbères qui menaient les émeutes. Ce n'est pas vrai ; c'est l'Arabe qui la mène, et c'est l'Arabe qui gagne comme il vient de gagner en Cyrénaïque et en Tripolitaine.

Ce mouvement, à mon avis, est extrêmement dangereux ; c'est une des grandes fautes diplomatiques de la IV^e République, car il se passera en Libye ce qui se passe au Maroc aujourd'hui, et qui n'a pas encore été très bien vu. Là-dessus, je puis vous donner des renseignements que je reçois du Maroc, qui sont au moins de cinq ou six lettres par jour arrivant du fin fond du Maroc, me dévoilant ce que j'ai développé dans le livre dont j'ai donné communication à l'Académie, il y a quelques jours : c'est la vieille revanche berbère qui reprend le dessus. C'est pourquoi l'un de ses chefs m'écrivait, ce matin même — je fais allusion ici aux difficultés qui existent entre le Sultan et le Pacha de Marrakech — : « Nous réalisons

en ce moment-ci un plan que nous préparons depuis douze ans. »

Donc, je crois que nous agissons à l'encontre de nos intérêts en facilitant cette victoire arabe qui ne fait qu'exaspérer le Berbère, de même qu'aujourd'hui, au Maroc, le Pacha de Marrakech se souvenant qu'il est le fils de son père, et le petit-fils de son grand-père, qui, eux, avaient ce sens berbère profondément ancré au fond d'eux-mêmes. J'ai pu le constater pendant vingt ans, où j'ai été l'hôte du Glaoui, et je ne suis jamais sorti de sa maison sans qu'il m'ait dit, en me serrant les deux mains dans les siennes : « Ce que je te dis là, c'est un serment de Berbère, mais ce n'est pas un serment d'Arabe. »

Nous venons de revivre le même commencement et de refaire la même faute, alors que, précisément, ce sont des gens qui sont en train de perdre sur tous les tableaux et nous allons justifier pour eux un certain article des statuts de la Ligue arabe qu'on oublie toujours, et qui est la déclaration de guerre à la démocratie, à l'intérêt public et qui dit textuellement : « Nous n'accepterons jamais le rigorisme de la loi du nombre.

M. de LACHARRIÈRE. — La très intéressante intervention que nous venons d'entendre, qui s'appuie sur des faits, m'incite à vous demander encore la parole, et je m'en excuse. Je voudrais exprimer un scrupule. Je suis persuadé qu'il y a beaucoup de vérité dans ce qu'on nous a dit. Seulement, dans l'intérêt du Maroc, je crois qu'il ne serait pas opportun d'insister trop sur « la politique berbère ». Cela a failli nous coûter cher déjà une fois en 1930, et dans l'incident du Glaoui dont on nous parlait, il y a quelque chose de plus profond. Qu'il y ait là des « relents » des vieilles querelles, c'est affaire entendue. Mais il y a surtout la réaction de la campagne, des milieux ruraux, des toutes petites agglomérations contre l'omnipotence arabe urbaine ; une réaction de la campagne contre la ville, non en tant que berbère, mais en tant que ville, agglomération plus évoluée...

M. GUERNIER. — C'est la même chose... Ce que vous dites revient au même...

M. de LACHARRIÈRE. — Peut-être, mais si nous parlons de « citadins » et de « ruraux », nous constatons un fait géographique, et on ne peut pas nous en vouloir. Tandis que si nous parlons d'Arabes et de Berbères, nous allons voir ressortir tous les discours sur la christianisation des Berbères... Dans ces conditions, on n'aura pas à se plaindre ensuite des coups que l'on pourrait recevoir...

M. GUERNIER. — Je ne suis pas du tout de cet avis. Après avoir vécu vingt ans au Maroc, je m'insurge contre cette thèse. Nos officiers, autrefois, ont pensé qu'ils se trouvaient en présence d'un peuple d'Arabes. Il a fallu attendre 1874 pour comprendre que nous avions devant nous des autochtones qui ressemblent à s'y méprendre à nos paysans de Savoie ou du Dauphiné. Les militaires ont continué à pafouger dans cette erreur, et j'ajoute immédiatement que ce ne sont pas les responsables. Mais je signale simplement que si nous

continuons, il ne faudra pas nous étonner dans quelques années de voir en Tripolitaine un réveil semblable à celui d'aujourd'hui au Maroc...

M. de LACHARRIÈRE. — Voulez-vous me permettre de vous rappeler une certaine réglementation du Général Clauzel arrivant en 1831 à Alger, et prenant les « Kbaïles » pour une corporation de portefaix... J'attire l'attention là-dessus, et j'y insiste, pour qu'on choisisse les termes qu'on emploie...

M. GUERNIER. — Je parle constamment dans mon livre de la lutte des « fellahs »... c'est la même chose.

M. MERCIER. — Je crois, qu'il est tout à fait dans les attributions de l'Académie de voter les résolutions, que M. Jacques Bardoux proposait de lui soumettre: elles sont la suite de l'action entreprise et y a déjà plusieurs mois par notre confrère M. Charles-Roux. Je pense que c'est cela qui sera constructif, et non pas des discussions engagées aujourd'hui et d'un caractère, malgré tout, un peu théorique. Les craintes de M. Guernier sont justifiées, mais est-ce que nous avions la possibilité d'avoir une autre solution ?

Actuellement, il y a une solution qui a été adoptée. C'est à nous qu'il appartiendra de tenir une politique de balance entre Berbères et Arabes. Et je pense qu'il y a tout de même dans ces pays, sur place, des gens qui sont capables de jouer cette politique.

M. le Président PRUDHOMME. — Vous allez au-devant de ce que j'allais dire, à savoir comment l'Académie peut-elle appuyer l'action entreprise par M. Bardoux ?

M. JACQUES BARDOUX. — L'Académie est-elle disposée à voter ces motions ? Elles seront évidemment, — comme il convient pour une société savante — plus précises et plus développées qu'un ordre du jour parlementaire.

Gouv. OSWALD DURAND. — Il est regrettable que ce ne soit pas l'Assemblée nationale qui les donne, et que le Gouvernement attende des précisions d'une assemblée académique comme la nôtre.

M. JACQUES BARDOUX. — Dans les discussions de la commission, je dois le dire pour être exact, ces précisions ont été données.

Je vous donne lecture de la motion proposée :

Etant donné la détermination prochaine par l'O. N. U. des frontières de la Libye, l'Académie des Sciences Coloniales rappelle au Gouvernement les obligations qui découlent pour la France des faits suivants :

1° L'Italie ayant dénoncé en 1935 les accords de 1919, et sa déclaration de guerre en 1940 ayant rendu caducs les accords Laval-Mussolini de 1935 dont, au reste, les ratifications ne furent jamais échangées — ce qui leur enlève toute base de droit —, les territoires que la France céda à l'Italie par ces deux accords, aussi bien au

Sud-algérien qu'au Tibesti, ont fait retour ipso facto, les uns à l'Algérie dès 1935, les autres aux colonies du Niger et du Tchad dès 1940. Les frontières occidentales et méridionales de l'ancienne Libye, telles qu'elles figurent encore par erreur, sans même l'indication d'une réserve de droit sur les atlas mis dans le commerce, sont ainsi revenues de jure ;

— pour ce qui est de la frontière algéro-tripolitaine, au tracé porté sur la carte annexée à notre Livre jaune sur la déclaration franco-anglaise de 1899 (ce qui restitue à l'Algérie la principale route caravanière entre Ghadamès et Ghât et la route Ghât-Toummo) ;

— pour ce qui est de la frontière du Tibesti, à son tracé au 6 janvier 1935 porté sur la même carte (ce qui restitue au gouvernement général de l'A. E. F. ses défenses naturelles constituées par les contreforts nord du Tibesti) ;

L'Académie des Sciences Coloniales demande, en conséquence, que, lors de la détermination imminente par l'O. N. U. des frontières des anciennes colonies italiennes, la France signifie sa décision de tirer sans plus de retard les conséquences de fait qui découlent de ces circonstances de droit, par un abornement qui remplace les frontières à leur tracé ancien, tel qu'il nous fut reconnu par la déclaration franco-anglaise de 1899.

2° L'Académie des Sciences coloniales soucieuse des intérêts tunisiens dont la France a la charge, demande d'autre part les rectifications suivantes au tracé actuel de la frontière tuniso-tripolitaine :

— le rattachement à la Tunisie de la Mosquée de Sidi-bel-Allah, d'obédience tunisienne ;

— du village d'Ouezzan, dont l'eau et les jardins se trouvent déjà en Tunisie ;

— d'El-Onatie, où se trouve la tombe du Marquis de Morès ;

— de la bonne route de la Sabkat de Mzezem.

3° Elle demande enfin le rattachement du Tchad du puits de Sara et du massif du Kemmet qui achèvera d'assurer sa frontière stratégique. »

Voilà une première motion précise et nette.

M. de LACHARRIÈRE. — Vous ne croyez pas bon de rappeler le précédent du Traité de Versailles ?

M. GISCARD D'ESTAING. — Non, je ne crois pas.

M. Jacques BARDOUX. — La difficulté me paraît la suivante : nous soutenons qu'en droit, les territoires sont revenus à la France, et nous demandons simplement une constatation de fait. C'est pour cela que je préférerais ne pas mentionner un précédent. Nous aurions l'air de croire, qu'en droit la question peut se poser. Or, à notre avis, elle ne peut pas se poser en droit, mais seulement en fait.

— Cette première motion est adoptée à l'unanimité —.

M. Jacques BARDOUX. — Voici la seconde motion :

« L'O. N. U. devant fixer prochainement les frontières de l'entité Libye, l'Académie des Sciences Coloniales rappelle au Gouvernement la situation juridique, demeurée imprécise, de Ghadamès et de Ghât, occupées aujourd'hui par nos troupes à titre de territoires militaires, et dont l'occupation par nous n'a jamais pu être interrompue :

1° sans de graves périls pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les territoires de l'Union Française, de la Méditerranée au Tchad ;

2° sans troubles dans le cheminement des caravanes qui se dirigent de notre Centre-Afrique ou en proviennent et auxquelles il convient, par ailleurs, d'assurer le libre trafic des produits qu'elles transportent.

Elle demande, en conséquence, au Gouvernement de prendre toutes mesures pour le rattachement de droit de ces deux villes à l'Algérie, à laquelle elles sont intimement liées de fait par la géographie, l'histoire, les courants commerciaux, par une tradition que confirment notre présence à Ghadamès dès 1857, à Ghât dès 1858, et notre occupation présente, et par leur irréductible hostilité au senoussisme.»

Peut-être pourrions nous ne pas mettre ces mots « irréductible hostilité »... ?

M. Fernand LIORÉ. — Vous permettez que je rappelle un tout petit souvenir qui se rapporte à ce point précis. Lorsqu'aux environs de 1928, j'ai été faire en Tunisie un voyage d'études, en vue de la création d'une ligne d'aviation se dirigeant vers le Sud et, si possible, vers le Tchad, je me rappelle avoir recueilli auprès des officiers aviateurs de Tunis cette indication que les habitants de Ghât et de Ghadamès, les paysans, venaient fréquemment passer la frontière demandant aux autorités françaises de venir occuper leurs villes, en disant qu'ils ne voulaient plus vivre sous le drapeau italien.

Donc, il y a là une volonté des populations qui s'exprimait fréquemment, et d'une façon tout à fait spontanée et très pressante...

M. Jean d'ESME. — Ils demandaient à être rattachés à la Tunisie... Moi-même, à plusieurs reprises, quand j'ai fait un voyage là-bas, j'ai eu de longues conversations avec les autochtones qui étaient sous l'occupation italienne ; c'était des dissidents, des « clandestins », — puisque ce mot est à la mode —, et tous demandaient le rattachement. Seulement, ils trouvaient normal d'être rattachés à la Tunisie, alors que, pour nous, c'est très dangereux. Il faut, en effet, demander le rattachement à l'Algérie.

M. GUERNIER. — Ce qu'ils voulaient surtout, c'était d'être détachés de l'Italie...

M. Jean d'ESME. — Seulement, le rattachement à la Tunisie, à mon avis, est dangereux...

Cette seconde motion est approuvée par l'Académie.

M. Jacques BARDOUX. — Voici, maintenant, la troisième motion :

« L'Académie des Sciences Coloniales, se référant aux vœux qu'elle a émis précédemment pour le maintien de l'indépendance du Fezzan au sein de l'Union Française, vœux que l'Assemblée Nationale a ratifiés dans sa majorité ;

1° rappelle que les populations fezzanaïses, libérées par la France, avaient déclaré librement à la Commission d'enquête leur désir de continuer à profiter des bienfaits que l'Union Française leur apporte ;

2° demande que soient engagées des négociations avec l'O. N. U. pour l'autonomie du Fezzan et le maintien de ses frontières septentrionales et occidentales, après avoir conféré à son chef, Ahmed Seïf en Nasr, les marques publiques de la haute dignité qu'il tient de l'Assemblée fezzanaïse dont le délégué de l'O. N. U. a apprécié le caractère représentatif ;

Je note ceci, parce que j'ai oublié de vous raconter cette petite anecdote, qui a sa valeur. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'Emir Senoussi jouit de tout le confort britannique. Il siège, d'ailleurs, dans l'ancien palais du Gouverneur italien. Il a force autos et un traitement confortable en livres sterling. Je ne vous dis pas du tout que le Bey n'ait pas un traitement, mais enfin, il n'avait jusqu'à ces temps derniers pas d'automobile. Lorsqu'il a été à Tunis, je ne sais pas s'il a pris un fiacre, mais enfin, il n'avait pas de Citroën. C'est à cela que faisait allusion cette note, car il convient d'accroître le prestige du représentant du Fezzan.

3° demande que soient données les instructions nécessaires aux représentants de la France à Lake-Success et en Libye pour que les populations fezzanaïses aient, dès maintenant, l'assurance que la France entend maintenir cette autonomie ;

M. de LACHARRIÈRE. — Est-ce qu'il faut maintenir le mot « autonomie » ; puisqu'il s'agit d'un Etat fédéral, il y a déjà trois autonomies.

M. Jacques BARDOUX. — Dans les dernières conversations que j'ai eues au Quai, mes interlocuteurs tenaient beaucoup à la formule fédérale. Or, ils ont des inquiétudes. Il semble que, probablement sous l'influence des Anglais et de l'Emir, on revient à la conception d'un état centralisé. Cette évolution préoccupe beaucoup le Quai d'Orsay, avec raison. Aussi je pense qu'il serait opportun d'insister sur l'autonomie, qui est d'ailleurs plus réalisable dans un Etat fédéral que dans un autre.

4° prend acte de ce qu'une occupation militaire se maintienne et paraît devoir se maintenir en Cyrénaïque et en Tripolitaine ;

elle en déduit la légitimité parallèle par la France de son occupation des territoires militaires qu'elle a libérés en Libye ;

« ... qu'une occupation militaire... du maintien parallèle par la France de son occupation des territoires militaires qu'elle a libérés en Libye. »

Je crois que ce point est très important. Je n'ai pas besoin de vous dire, d'ailleurs, que c'est sur ce passage que s'est montrée l'opposition des communistes. L'ordre de la Russie était d'assurer l'évacuation.

5° suggère que soit étudiée l'internationalisation du secteur tripolitain de la ligne aérienne Tripoli-Fort-Lamy, c'est-à-dire du triangle Tripoli-Homs-Mtza et des points : Sabha, Mourzouk, etc... »

— Voilà une question, dont je vous ai pas parlé tout à l'heure. Je me demande s'il ne serait pas intéressant pour l'Académie de s'en préoccuper et de la soulever : c'est la question de l'internationalisation des bases et des aérodromes sur la ligne transafricaine qui va vers le Sud, en partant de Tripoli, des bases aériennes et des aérodromes construits par les Italiens et actuellement occupés.

Cette initiative personnelle, qui avait été vivement approuvée par un certain nombre de députés algériens, a été écarté par la sous-commission. Faut-il aborder le sujet ?

— Je m'en rapporte à ceux de nos confrères, qui connaissent mieux la question que moi. Cette intervention leur paraît-elle opportune ou bien au contraire maladroite ?

M. de LACHARRIÈRE. — Il est bien entendu que les aérodromes anglais et américains entreraient dans le coup ?

M. Jacques BARDOUX. — Naturellement.

M. GISCARD D'ESTAING. — Je voudrais simplement faire une petite remarque, sur la deuxième motion, je crois, je n'ai pas arrêté au passage. Il est question de la tombe du Marquis de Morès... Est-ce que vous ne croyez pas qu'il vaut mieux, dans un document historique, ne pas se référer à un souvenir « sentimental » si je puis dire. Parce qu'alors, les gens qui sont en face vont pouvoir dire : « Oh, mais dans ces conditions, ils vont réclamer tous les coins de la terre où ils ont la tombe d'un colonialiste ! »

M. Jacques BARDOUX. — Cette idée n'est pas de moi. Elle m'a été suggérée par le délégué général du Comité de la Méditerranée, islamisant distingué ; il m'a déclaré que nous ne serions respectés des musulmans que dans la mesure où nous aurions pour les morts le même respect qu'eux. Loin de nous diminuer à leurs yeux en réclamant le lieu où se trouve la tombe d'un explorateur connu, nous nous grandirions à leurs yeux.

M. GUERNIER. — C'est certainement juste.

M. GHEERBRANDT. — Je me demande si le terme « la France entend se maintenir... » ne pourrait pas être renforcé, par exemple, par quelque chose comme « ... la France prend toutes les responsabilités de son maintien... », pour arriver à avoir une formule plus ferme, montrant qu'elle a conscience des conséquences qu'entraîne ce maintien...

M. Jacques BARDOUX. — Il s'agit de l'occupation des territoires militaires ?

D'accord. J'accepte votre formule.

M. SAURIN. — Je crois que ces motions sont extrêmement utiles, mais elles ont le caractère d'une acception du fait accompli. Je serais d'avis qu'en les envoyant, on les accompagne de rappels montrant que l'Académie a été opposée à ce que vous appelez, M. Bardoux, « l'opération de la Libye », c'est-à-dire l'ensemble de l'opération. Il suffit de rappeler les motions précédentes.

M. le Président PRUDHOMME. — Dans ces conditions, Messieurs, ces motions seront envoyées au Ministère des Affaires étrangères. Nous remercions M. Jacques Bardoux de sa très intéressante communication, d'une actualité si brûlante.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. P. CARTON. — *Le maïs hybride aux Etats-Unis d'Amérique* par J. Le Conte. A diverses reprises, j'ai appelé l'attention de l'Académie sur l'œuvre féconde réalisée par l'Institut des Recherches agronomiques et forestières de l'Indochine, œuvre qui apparaît d'une façon remarquable dans ses très nombreuses publications (*) ; et j'ai souligné que, malgré les difficultés considérables résultant des tragiques événements qui se déroulent dans la Péninsule, les ingénieurs et spécialistes de l'Institut, loin de s'abandonner au découragement, poursuivent avec un courage et une ténacité dignes des plus grands éloges leurs recherches agronomiques, sources de richesses pour l'avenir dans la Fédération.

C'est un ouvrage sur le maïs que j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter à l'Académie.

Le maïs a tenu avant la dernière guerre mondiale une place extrêmement importante dans l'économie de l'Indochine, particulièrement au Cambodge. Rappelons que les exportations, qui n'étaient encore que de 38.000 tonnes en 1924, ont atteint en 1938 leur maximum, qui fut de 569.000 tonnes, se plaçant en valeur au troisième rang des exportations, après le riz et le caoutchouc. En cette même année 1938, on évaluait la production des divers pays de l'Union Indochinoise à :

Pour le Cambodge.....	360.000 tonnes
— le Tonkin.....	108.000 tonnes
— l'Annam.....	80.000 tonnes
— la Cochinchine.....	29.900 tonnes
Au total.....	577.900 tonnes

En raison de l'importance du maïs, l'Inspection générale de l'Agriculture et l'Institut de Recherches agronomiques de l'Indochine se sont efforcés : d'une part, d'augmenter les rendements en qualité et en quantité — et je me fais un devoir de noter à ce sujet les travaux de sélection et de génétique qui furent effectués par M. Larroque et aboutirent à de fort beaux

(*) « Comptes-rendus des Séances des Sciences Coloniales » : Tome II, des 13 et 17 juin 1949 et du 20 octobre 1950.

résultats ; — d'autre part, de vieillir au conditionnement des grains et à un strict contrôle de ce conditionnement à l'exportation.

Par suite du conflit mondial et de l'isolement qui en a résulté pour l'Indochine, puis des troubles tragiques dont elle souffre si cruellement dans ses campagnes plus encore que dans ses villes, la production, et par conséquent l'exportation, du maïs indochinois se sont effondrées ; mais l'avenir est susceptible de réserver à nouveau une place de choix à ce produit. Aussi l'Institut des Recherches agronomiques a-t-il estimé nécessaire de reprendre des travaux qui s'étaient révélés des plus prometteurs.

A cette fin, MM. Bourgoïn, Conseiller au plan de l'Union indochinoise et Du Pasquier, Directeur de l'Agriculture de l'Indochine, au cours de l'année 1949, ont envoyé un des ingénieurs agronomes du Cambodge, M. J. Le Conte, en mission aux Etats-Unis d'Amérique pour y étudier la production et l'amélioration du maïs dans ce pays.

Le rapport de mission de M. Le Conte a été estimé si intéressant que M. Castagnol l'a fait publier en 1950, à Saïgon (à l'Imprimerie d'Extrême-Orient), et c'est un exemplaire de ce livre (190 pages, nombreux graphiques et planche hors texte) que je remets à l'Académie.

Voici comment, dans un Avant-propos, M. Le Conte présente lui-même son travail.

« Le travail que nous présentons est le condensé de l'ensemble des renseignements recueillis et des documents réunis au cours d'une mission technique aux Etats-Unis d'Amérique (15 juin au 15 octobre 1949) dont nous avons été chargé par le Conseiller au Plan pour l'Union indochinoise en vue de l'étude des procédés de sélection du maïs hybride. Cet exposé, conformément aux grandes lignes du programme de travail qui nous avait été préalablement fixé avant notre départ pour les U. S. A., est essentiellement consacré à la génétique du maïs et à ses applications pratiques. Nous n'avons, par conséquent, fait appel aux notions de botanique ou d'agriculture générale que dans la mesure où elles étaient nécessaires à l'intelligence de notre exposé.

Les trois premiers chapitres ont un intérêt essentiellement théorique et posent les bases génétiques sur lesquelles s'appuieront les divers systèmes de sélection mis en œuvre. Ces derniers sont analysés au cours des deux chapitres suivants, et leur étude constitue le terme de passage nécessaire entre la génétique pure, d'une part, et la production commerciale de semence hybride qui en est l'application pratique, d'autre part.

L'étude de l'obtention de la semence commerciale fait alors l'objet de deux autres chapitres.

Nous avons complété cet exposé d'ensemble par une étude de l'expérimentation agricole en maiziculture, qui en constitue en quelque sorte le corollaire et le prolongement. Les meilleurs hybrides commerciaux ne peuvent, en effet, montrer leurs performances optimales s'ils sont placés dans des conditions culturales qui leurs soient vraiment favorables.

Enfin, une étude économique succincte termine notre travail en lui apportant un ensemble de précisions statistiques.

Nous devons tous nos remerciements aux divers agronomes américains, qui, par leurs explications très complètes, nous ont permis de rédiger ce rapport. Nous sommes particulièrement reconnaissant à MM. Sprague, Miller, Rinke, Borgeson et Harvey de leur très aimable accueil et de l'extrême obligeance avec laquelle ils ont bien voulu nous documenter. Nos remerciements vont également à M. Ricaud, attaché commercial près l'Ambassade de France qui, avec beaucoup de courtoisie, s'est offert comme intermédiaire entre l'Administration américaine et nous-même ».

— Le sommaire de l'ouvrage est le suivant :

- Origine du maïs : position actuelle du problème.
- Génétique du maïs.
- Hétérosis.
- Méthodes usuelles de sélection du maïs.
- Nouveaux procédés de sélection.
- Lignées pures et hybrides : pratique de l'obtention, des comparaisons et des éliminations.
- La semence hybride.
- Expérimentation agricole en maiziculture.
- Etude économique.
- Sources consultées et références citées.
- Index des noms d'auteurs.

M. René PINON. — Tous les récents observateurs de l'évolution de la population noire de l'Afrique sont d'accord pour en constater le caractère rapide et profond. Vous n'avez pas oublié le tableau saisissant que nous traçait ici M. Maurice Bedel au retour de son voyage d'études. Deux méthodes radicalement différentes sont en présence dans l'Afrique noire : celle des Afrikanders de l'Afrique du Sud britannique, c'est-à-dire la ségrégation, la séparation complète de deux populations, la blanche et la noire. Je vous signale en passant qu'un roman écrit par un noir Sud-Africain, Alan Paton, traduit en français sous le titre de : *Pleure, ô mon pays bien-aimé* obtient un retentissement

comparable à celui que connut devant la guerre de sécession *La Case de l'Oncle Tom*. Et, en opposition, la méthode française, belge, portugaise de prudente et progressive assimilation.

Mais si l'évolution des populations noires est incontestablement rapide, il convient d'observer que ce sont surtout les mœurs et le comportement des hommes qui se transforment. Ce qui n'évolue que plus lentement c'est la constitution de la famille et la condition de la femme. Pour l'étude de cette question essentielle il faut une longue patience, des observations prolongées telles que celles que peuvent faire des religieuses qui pénètrent dans l'intimité des femmes indigènes et recueillent leurs confidences.

Les plus anciens d'entre nous se souviennent d'avoir entendu ici un exposé fort intéressant fait par Sœur Marie André du Sacré-Cœur, docteur en droit, des sœurs blanches du Cardinal Lavigerie. Elle vient, après de longues études comparées en Afrique noire, de publier dans la revue *Etudes*, d'octobre 1950, une étude très solide et très pénétrante dont elle a bien voulu me demander de donner à la bibliothèque de l'Académie un tirage à part. Sous le titre : *La loi d'airain du mariage dotal au Cameroun français*, elle s'est proposée de révéler à l'élite française le grave malaise qui met en péril tant de familles camerounaises et l'avenir même du pays. Nombre de jeunes filles lui ont confié leur angoisse devant l'avenir qui les attend. Les jeunes gens se plaignent aussi de ne pouvoir se marier. Des régions entières se dépeuplent. Jeunes gens et jeunes filles, coincés entre l'antique conception familiale et les normes économiques actuelles s'adonnent au concubinage faute de pouvoir se marier librement. Sous le nom de « dot », l'homme achète en réalité sa femme ou ses femmes que ses parents vendent le plus cher possible et mettent en quelque sorte aux enchères.

Mais pendant et depuis la guerre de profonds changements ont modifié la société et bouleversé les antiques coutumes : Révolution économique et monétaire. Le paiement pour l'achat d'une épouse qui était d'environ 500 fr., il y a 20 ans atteint et dépasse 100.000 fr. Révolution spirituelle : à la fin de la guerre la moitié de la population indigène était déjà chrétienne puisqu'on comptait 500.000 catholiques et 200.000 protestants. Les jeunes filles s'insurgent contre la coutume et réclament la protection de la loi : « Nous ne sommes pas des chiens, disent-elles, nous ne voulons pas être vendues ». C'est la lutte de l'antique constitution communautaire de la famille contre les idées chrétiennes et européennes d'émancipation de la personne humaine.

Sœur Marie André demande que la loi intervienne le plus

tôt possible, car ce régime coutumier est en train de dépeupler le pays. Il n'y a presque plus d'enfants. La corruption par l'argent détruit les fondements de la famille et de l'ordre social. Il n'est que temps d'aviser et d'agir, d'une part par les mœurs et aussi, et surtout, par la loi. Il n'est pas possible de revenir à l'état économique d'avant 1914. Une limitation du taux de « la dot » serait inefficace. Il n'est pas possible que le mariage devienne, pour les jeunes hommes, un privilège de la fortune ; l'accaparement des femmes est évidemment une forme odieuse du capitalisme. Les jeunes Camerounaises les plus évoluées disent : « A-t-on le droit de dire à une fille, parce qu'elle est noire, tu dois épouser tel homme parce qu'il a donné 100.000 fr. à ton père pour t'avoir ? ». C'est aussi contraire à la déclaration des Droits de l'homme qu'àu Décalogue. La limitation de « la dot » serait inefficace. Il faut la supprimer complètement. La plupart des chefs et des notables le demandent. En décembre 1949 dans une assemblée de notables à Bafia, un notable fut longuement applaudi lorsqu'il déclara : « Je suis d'accord pour la suppression de la dot, car il y a beaucoup de gens qui ne veulent pas travailler ne cherchant qu'à vendre leurs filles ».

Sœur Marie André craint qu'une solution radicale ne devance trop l'évolution des mœurs et ne soit pas appliquée. Elle propose une solution plus modérée, au moins pour le moment. Il faut d'abord assurer aux jeunes gens des deux sexes la possibilité de se marier librement. Aucun versement de dot ou de cadeaux ne pourra faire l'objet d'une action devant les tribunaux.

A côté de cette action législative, il serait nécessaire d'entreprendre une action éducative en multipliant les écoles notamment pour les jeunes filles, et surtout en y donnant un enseignement approprié. Car une nation vaut ce que valent ses familles.

Ceux d'entre vous, plus compétents que moi, que préoccupe la question de l'évolution des noirs liront, je crois, avec un vif intérêt l'étude que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL. — *Dans les Comptes rendus de la séance du 17 novembre nous avons brièvement signalé l'apparition et l'intérêt du livre du Général H. Casseville : De Chang Kai Shek à Mao Tse Tung ; notre confrère M. Marius Leblond nous adresse sur ce volume la notice que nous sommes heureux de reproduire ci-après :*

M. MARIUS LEBLOND. — Le livre fortement documentaire *De Chang Kai Shek à Mao Tse Tung* que vient de publier le Général Henry Casseville retient à plusieurs titres notre attention.

Il achève de mettre en beau relief la personnalité littéraire de ce chef militaire. Comme beaucoup de capitaines de l'Infanterie coloniale il a commencé par être amoureux du roman de ses héroïnes indigènes ; il n'y eut là aucun mal puisque son talent pour l'idylle le fit fort bien noter par ses supérieurs. Nuançons qu'il y mêlait une documentation très sérieuse d'état-major sur les races et pays d'Extrême-Orient comme il le fit ensuite pour Madagascar : son avant dernier livre est un roman qui restera comme très complet et subtil historique de la rébellion récente. Notre Politique Coloniale y est jugée avec ampleur et rigueur.

Casseville est le seul officier de l'Armée française qui ait occupé en Chine le poste d'attaché militaire et de Commandant du Corps d'occupation. *De Chang Kai Tchek à Mao Tse Tung* reste l'histoire d'une période de plus de 20 ans qui succède à l'ère des gouvernements rivaux du Nord et du Sud. Chang essaie d'unifier et d'organiser une Chine totale et totalitaire. Elle se libère de l'aide étrangère et avec le secours des Alliés, bat le Japon et le chasse de son territoire. Chang à son tour est battu et Mao le chasse de l'Asie : le vainqueur a le même programme que le vaincu. Le livre de Casseville est tout ensemble un memento vigoureux et une vue d'ensemble à projections lucides sur l'avenir.

M. G. GRANDIDIER. — L'Académie a reçu un important ouvrage de notre confrère le Gouverneur général R. Delavignette dont nous tenons à le féliciter et à le remercier, mais par une intervention à laquelle nous lui serions reconnaissant de remédier, c'est l'édition anglaise de son œuvre que nous avons reçue la première : *Freedom and Authority in French West Africa*. L'auteur dont la compétence n'est pas à discuter, décrit l'administration française vue à l'échelon du commandant de cercle dont il estime le rôle prépondérant en raison de ses contacts quotidiens avec les autochtones. Il envisage les fonctions et les devoirs des chefs indigènes, les répercussions sur la vie des habitants de la loi française et aussi l'action des missions religieuses, mais la majeure partie du livre est consacrée à l'agriculture indigène dans ses relations avec l'économie extérieure et l'amélioration qu'elle peut apporter dans le développement du bien-être de la communauté et de ses participants.

L'ouvrage se termine par un chapitre sur les changements qui s'opèrent en Afrique du fait des relations de plus en plus intimes et faciles du Continent noir non seulement avec l'Europe, mais encore avec le Nouveau-Monde.

A M. Emile Tersen, nous devons, dans la collection : Que sais-je, un petit volume intitulé *Histoire de la Colonisation fran-*

çaise où en un peu plus de cent pages sont réunis tous les renseignements utiles à connaître depuis la formation du premier domaine colonial français jusqu'à l'Union française. Très bien documenté, plein de précision, cet ouvrage est un précieux répertoire facile à consulter pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la France d'outre-mer ou qui ont une précision à obtenir sur un fait ou une date coloniale.

Une très belle brochure, belle par son texte et par son illustration, vient d'être publiée par la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts (Service des Antiquités) sur l'ordre de M. le ministre M.-E. Naegelen, gouverneur général de l'Algérie, sur Hippone, *Antique Hippo Regius*. Son auteur, M. Erwan Marce directeur des fouilles à Hippone, y a réuni la savante histoire de la ville depuis ses origines et la représentation de la splendide collection de documents artistiques et historiques recueillis au cours des recherches jusqu'à ces derniers temps, notamment des mosaïques et des statues.

Reporter, informateur de grande classe, M. Raoul Monmarson a parcouru le monde depuis plus de trente ans et nombreux ont été ses séjours en Afrique ; dans l'ouvrage qu'il vient de publier : *L'Afrique Noire et son destin*, il mesure, comme il a le droit légitime et justifié de le faire, le passé et le présent de ce Continent qui joue et jouera un rôle si important dans l'avenir des nations civilisées.

BIBLIOGRAPHIE

- DELAVIGNETTE (Robert). — *Freedom and Authority in French West Africa*. Londres, Oxford University Press, 1950, in-8°, 152 pages (*Don de l'éditeur*).
- TERSEN (Emile). — *Histoire de la colonisation*. Paris, Presses universitaires de France, Collection « Que sais-je ? », 1950, in-12, 128 pages avec carte (*Don de l'éditeur*).
- MONMARSON (Raoul). — *L'Afrique noire et son destin*. Paris, Edit. Francex, 1950, in-12, 365 pages (*Don de l'éditeur*).
- LE CONTE (J.). — *Le maïs hybride aux Etats-Unis*. Saïgon, Archiyès de l'Institut des Recherches agronomiques de l'Indochine, 1950, in-4°, 190 pages avec fig. et graph. (*Don de l'auteur*).
- BRUZON (E.), CARTON (P.) et ROMER (A.). — *Le climat de l'Indochine. Aperçu général et régime des Vents*. Saïgon, Haut

- Commissariat de France en Indochine, Service météorologique, in-4°, 161 pages avec cartes et graph. (*Don des auteurs*).
- TUCCI (Giovanni). — *J Baria e i Cunama e il problema del loro matriarcato*. Naples, ext. de *Rivista di Etnografia*, sept.-déc. 1950, 31 pages (*Don de l'auteur*).
- MARIE-ANDRÉ DU SACRÉ CŒUR (Sœur). — *La loi d'airain du Mariage dotal au Cameroun français*. Paris, ext. d'*Etudes*, oct. 1950, 20 pages (*Don de l'auteur*).
- MAREC (Erwan). — *Hippone, antique Hippo Regius*. Alger, Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts, édit., juillet 1950, in-8°, 72 pages avec carte et illust. (*Don de l'auteur*).

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 19 JANVIER 1951

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Emile PRUDHOMME.

Présents : MM. PRUDHOMME, BARQUISSAU, DURAND-RÉVILLE, SAURIN, GERBINIS, Amiral LACAZE, D^r GIRARD, Jean d'ESME, GHEERBRANDT, Jean MARIE, René TOUSSAINT, D^r RADAODY-RALAROSY, DECARY, MERCIER, BOUVIER, LÉMERY, LAPRADE, CÉDÈS, Général AZAN, Amiral LE BIGOT, CARTON, GUERNIER, Gouverneur Gén. Oswald DURAND, GISCARD D'ESTAING, de LACHARRIÈRE, M^{lle} ARNA QUINQUAUD, MM. LIORÉ, GAYET, FROIDEVAUX, Gouverneur GÉRAUD, GRANDIDIER.

Excusés : Gouverneur Général NAEGELEN, Gouverneur Général DELAVIGNETTE, BLONDEL, Général de BOISBOISSEL, Médecin Général MATHIS, CHARLES-ROUX, PINON, HUMBERT, MÉRAT, M^{lle} de BLONAY, M^{me} Myriam HARRY, MM. MICHEL-CÔTE, GUERNIER.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 janvier qui est adopté sans observation.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. le Général de Boisboissel élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur et à M. le Professeur Emile Roubaud promu Commandeur.

M. E. Prudhomme donne la parole à MM. Carton, R. Pinon, Marius Leblond et G. Grandidier pour la présentation d'ouvrages.

(Voir le texte de ces présentations pages 54 et suiv.)

Le Président donne la parole à M. Jacques Bardoux pour sa communication sur *Les derniers événements de Libye et les intérêts français en Afrique*.

(Voir le texte de cette communication et de l'échange de vues qui a suivi page 31).

La séance a été levée à 16 h. 40.

Le Secrétaire Perpétuel, Directeur : G. GRANDIDIER.

